

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTRÉAL
TELEPHONE : HARbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : HARbour 1243
Rédaction : HARbour 3679
Gérant : HARbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Abonnements par la poste

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

Que M. Desroches agisse!

M. Desroches a fait de graves déclarations, à la séance du conseil municipal de lundi, sur la distribution des secours directs.

Il se plaint de ce que les bons de secours ne sont pas uniformes. Dans le même quartier, il y a deux, parfois trois manières de procéder, de sorte que les assistés ne reçoivent pas un traitement identique.

Plus loin, au cours de la discussion, il a dénoncé le fait qu'on encourage de gros fournisseurs qui ont des dossiers (judiciaires, il va sans dire, sans quoi le mot dossier n'aurait pas de sens ici), tandis qu'à côté, les autres marchands meurent de faim (ils ont évidemment, s'ils sont épiques ou bouchers, un respect excessif ou une défiance consentie de leurs propres approvisionnements pour qu'ils consentent à mourir plutôt que d'y toucher).

Dans une autre circonstance, ou, plutôt, dans maintes autres circonstances, il a déclaré que la ville se faisait frauder mensuellement d'une somme de deux cent à trois cent mille dollars.

Ce qui prête une importance capitale aux déclarations de M. Desroches, c'est qu'il est le président de la Commission des secours directs, ses collègues de l'exécutif l'ayant poussé vers ce poste périlleux plutôt que de lui confier la présidence permanente de l'exécutif.

Depuis que la crise a atteint une intensité alarmante, nous nous sommes abstenus de toute critique personnelle à l'égard des membres du comité exécutif et du maire.

Nous ne leur avons pas rappelé que le poste qu'ils occupent, ils l'ont recherché, sollicité, et obtenu en promettant une place à tous et à chacun des chômeurs, que cette place, des mois en retard, ils ont affirmé qu'ils la trouveraient, au moins pour des milliers d'oisifs, si on leur votait les millions (qui leur ont été votés) pour la construction des égouts. C'était notamment le thème favori de M. Desroches quand il dénonçait les vespasiennes du régime Houde. "Les égouts! Il n'y a rien comme les égouts pour donner du travail à tout le monde!" s'écriait-il en touchant le plafond de ses grands bras. L'ancien régime créait la source des égouts; lui s'intéressait au débouché.

Nous nous sommes donc abstenus de toute critique parce que nous croyons malsain dans la tempête *to rock the boat*. M. Desroches ne partage pas cet avis et il agit l'embarcation tant qu'il peut. On peut donc se demander si ses collègues du conseil n'ont pas été guidés plus par le souci de l'intérêt collectif que par leur ambition personnelle en l'écartant de la présidence de l'exécutif. A la façon dont il se comporte dans la modeste chaloupe du comité des secours directs, on peut croire qu'il aurait versé dans une nouvelle mare de la *Montreal Water and Power*, la barque de l'exécutif.

Dans l'affaire des secours directs, l'attitude de M. Desroches est illogique. Il se plaint de ce que les bons ne sont pas uniformes. N'est-il pas vrai que les bons officiels n'ont été adoptés par le comité compétent qu'à la fin de l'après-midi, hier? Les lenteurs administratives sont ici responsables au premier chef et non pas ceux qui ont assumé, au risque de graves ennuis qui n'ont pas manqué de se produire, de distribuer les secours aux indigents.

M. Desroches se plaint de ce que l'on encourage des mercantis pendant que d'honnêtes marchands meurent de faim au milieu de leurs provisions. Ou il parle à tort ou à travers, ou il parle en connaissance de cause. S'il ne parle pas à tort, pourquoi ne dénonce-t-il pas ces exploitateurs, non pas par des accusations vagues devant le conseil et le public, mais par des accusations précises devant ceux qui peuvent remédier à cet état de choses?

Les associations charitables n'ont ni police ni inspecteurs à leur disposition. M. Desroches a les uns et les autres. Si les inspecteurs sont insuffisants, qu'il en augmente le nombre, qu'il le double et qu'il le triple. Il donnera ainsi du travail à la classe des "collets blancs", où il se trouve tant de chômeurs de la catégorie la plus pitoyable, et personne ne songera à le blâmer, puisque les inspecteurs mettront fin au coulage qui coûte deux à trois cent mille dollars par mois, prétend-il, aux trois gouvernements soldant la note des secours directs.

Si on veut que les associations de charité dépendent les fraudeurs dans cent dix paroisses, qu'on leur donne le contrôle de la police. Le président général de la Saint-Vincent de Paul a fait des déclarations très catégoriques à ce sujet. Il a prévenu les fraudeurs qu'ils seraient impitoyablement poursuivis où qu'ils se trouvent; mais ce n'est pas lui qui administre la police, ce n'est pas lui qui nomme et qui guide les inspecteurs.

En deux mots, si M. Desroches a la preuve des abus qu'il dénonce, il est complice après le fait en ne les faisant pas cesser puisque c'est lui, en sa qualité de coadministrateur de la ville, qui a la force policière à sa disposition.

S'il n'a pas la preuve des abus, qu'il cesse, dans l'intérêt du bon ordre et de la paix sociale, "d'agiter le bateau".

Il n'y a pas très longtemps, le président général des conférences au Canada a déclaré que la Saint-Vincent de Paul songerait à déposer le fardeau. Si cette menace est exécutée, ni les chômeurs, ni les contribuables, ni même les échevins ne s'en trouveront mieux.

Louis DUPIRE

L'actualité

Mauvais tour

Machin me salue à peine. Il a l'air soucieux. Qu'est-ce qu'il a donc? Interpellé, il grommelle: — Tu sais que j'ai raté le secrétariat de la commission de la radio à Ottawa?

— Comment! Tu étais candidat? Tu ne m'en as jamais parlé.

— Oui, j'étais candidat. Où aurais-je trouvé candidat plus sortable que moi? Je sais l'anglais comme le français, — aussi bien ou aussi mal l'un que l'autre, me diras-tu cyniquement, — je connais la radiodiffusion, la musique, je sais comment on bâtit une sonate et comment se joue le jazz, je sais la géographie, l'astronomie, la physique, la chimie, je suis licencié en philosophie, bachelier en droit, diplômé en sciences sociales...

— N'en jette plus. Tu en sais trop pour être simple secrétaire. C'est sans doute pourquoi l'on t'a écarté. Tu aurais dû être président.

— Ne fais pas d'ironie. Ce n'est pas parce que l'on m'a écarté que je suis mécontent. C'est parce qu'on m'a mystifié et que je n'y ai vu que du feu. Alors, tu sais, Machin mystifié, c'est Machin mécontent.

Mais comment at-on pu te berner en pareille occurrence? C'était pourtant un concours sérieux.

— Tu penses? Ecoute-moi sans

interrompre et tu vas voir. Il y a un mois ou deux, j'ai vu dans les journaux qu'on allait nommer un secrétaire bilingue à la commission de la radiodiffusion. "Voilà une place qui m'irait bien, d'autant que le traitement est convenable", ai-je pensé. J'ai tout de suite vérifié, mon information était exacte. Et c'était la fameuse commission du service civil qui allait choisir le candidat heureux. Je ne doutai pas un instant de ma réussite. J'écrivis, je me procurai une formule d'inscription au concours, je versai \$2.00 avec mon inscription, j'eus un accusé de réception... et en ouvrant ces jour-là un quotidien, j'ai appris qu'un autre a eu la place, — un autre dont les journaux comme le tien ont dit il y a plus d'un mois qu'il serait l'heureux secrétaire. Dis-moi, où donc est-ce que vous prenez vos informations? Est-ce vous qui nommez les gens à ces postes d'Ottawa? Vous avez annoncé l'élection dernière que Charles Hébert serait le commissaire de langue française à la Commission du tarif. Ça s'est passé comme vous dites. Vous avez dit qu'un militaire de Québec serait le secrétaire de la commission de la radio. Il a eu la place. Vraiment...

— Je ne veux pas l'interrompre; mais si tu continuais ton histoire au lieu de bâtir des hypothèses sur la provenance de nos informations, — excellente, certes, mais que je n'ai pas à te révéler.

— Donc, je me suis inscrit et j'ai versé \$2 pour m'inscrire. Ne

voilà-t-il pas que j'apprends ce matin que nous avons été 200, de toutes les parties du Canada, à nous inscrire ainsi comme candidats au poste de secrétaire bilingue, — deux cents à \$2 chacun. Ainsi le gouvernement nous a pris \$400, sous prétexte de recevoir nos candidatures; et qui est-ce qui a eu la place? Un jeune homme désigné depuis un mois et plus à ce poste. Tu penses qu'on va nous remettre nos \$400? Tu te trompes.

— Ce qui tu me dis là est vrai?

— C'est ce que je viens d'apprendre. Tiens, lis ça: ça t'instruira", dit Machin, me tendant une coupure de journal où je lis: Job well tucked in bag, but 200 applicants pay to write farcial tests. — Illustrates the farcical nature of many appointments by the Civil Service Commission. (Globe, Toronto, 11 février).

Evidemment, si les choses se sont passées comme dit Machin, il peut être en colère. A la fois mystifié et tapé, il a de quoi grogner. Mais il a du moins une fiche de consolation, dont il devrait faire état. C'est un bilingue, sinon lui, qui a décroché l'emploi. Je le lui dis.

— Et tu penses que ça me console? Du moment que ça n'est pas moi, le reste m'importe peu.

— Tu es comme tant d'autres. Quand ce n'est pas eux, ils préféreraient presque voir aller la place à un homme d'autre race..."

Machin file, jurant.

PIERRE et JEAN

Bloc-notes

Ils travaillent

Vous ouvrez un journal français de l'Ouest, l'une de ces feuilles qui ne se maintiennent qu'à force de sacrifices, et vous y voyez la chronique de l'Association canadienne-française d'éducation du Manitoba, celle de l'Association franco-canadienne de la Saskatchewan, celle de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Vous y lisez qu'on recueille des fonds, qu'on fait des souscriptions, en dépit de la crise, qu'on multiplie les démarches... Pourquoi? Pour assurer l'avenir, le maintien, le développement de la vie catholique et française.

Méthodiquement, avec suite et ténacité, on s'acharne, en dépit de tout, à cette besogne de salut.

Magnifique exemple, que nous n'avons tout de même pas le droit de perdre de vue et qu'il faut, de temps à autre, respectueusement marquer et saluer.

Chez nous

Il ne faut point oublier que chez nous aussi se mènent de belles campagnes. Ne rappelons aujourd'hui que la série de réunions publiques organisées sous les auspices de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Ce soir même, salle Saint-Sulpice, on aura le plaisir d'entendre, en même temps que des artistes de talent, des orateurs qui n'ont point l'habitude de parler pour ne rien dire.

A toutes ces réunions, l'entrée est gratuite.

Pourquoi pas?

Les affaires de la province ne sont pas brillantes. Là-dessus, tout le monde est d'accord. Et l'on cherche partout à pratiquer des coupures.

Pourquoi ne profiterait-on pas de l'occasion pour passer le couteau dans l'indemnité de nos parlementaires?

Ceux d'Ottawa nous ont, dans ce domaine, donné un bon exemple. Pourquoi ne le suivrait-on pas à Québec?

Il ne manque pas de gens pour trouver qu'à l'heure actuelle l'indemnité que touchent les parlementaires québécois est proportionnellement plus élevée que celle de leurs collègues d'Ottawa.

Effet lointain

L'un de nos amis rencontrait, il n'y a pas encore très longtemps, un fonctionnaire ontarien qui ne passait point jadis pour très sympathique à la minorité franco-ontarienne. Il fut un peu surpris du changement d'attitude intellectuelle de son interlocuteur. Laissa-t-il transparaître cette surprise ou l'autre éprouvait-il le besoin de souligner son évolution et d'en marquer la cause, nous ne savons. Toujours est-il que l'ontarien lui dit: Vous savez, j'ai appris passablement de choses que je ne savais point. J'ai lu ce livre. (Il désignait du doigt un exemplaire de *Clash*, de William-Henry Moore). Et cela m'a ouvert des horizons...

Témoignage

Nous détachons de la lettre d'un homme politique qui renouvelle son abonnement au *Devoir*, ce passage topique: Ce n'est point parce que ses idées me conviennent toujours que je lis le *Devoir*! — Je regrette même de me trouver très souvent en contradiction avec ces idées; mais je considère quand même le journal comme l'un des plus intéressants du pays. Il m'apprend tous les jours des opinions qu'il m'est nécessaire de connaître, même s'il m'est parfois impossible de les partager.

M. Laurier, qui ne se chauffait point du même bois que notre correspondant d'aujourd'hui, mais qui

A QUEBEC

M. Smart expose ce qu'il croit être la vraie situation financière de notre province

A Ottawa

A propos de la police fédérale et des crédits militaires

MM. Woodsworth, Guthrie, Lapointe, King et plusieurs autres y vont de leurs réflexions — Un bill du tenace M. Woodsworth — Pourquoi dépenser \$300,000 à l'entraînement des cadets, en ces temps de pénurie d'argent?

L'EXTENSION DES POUVOIRS DE LA POLICE FEDERALE N'EST PAS DESIRABLE

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 14. — La R. C. M. P. a fait parler d'elle, tout d'abord, il y a quelques jours, à la Chambre des Communes. Il a été question à propos de modifications à la loi des oiseaux migrateurs comme à propos de modifications à la loi des Indiens.

Pour ceux qui ne savent pas exactement ce que c'est, qui ne se retrouvent pas sous ce sigle, la R. C. M. P., c'est la *Royal Canadian Mounted Police*, la *Police Montée*, pour employer l'expression encore d'usage chez bon nombre de Canadiens de langue française.

Police montée, maintenant aussi démontée qu'une police puisse l'être. Même dans les provinces des prairies, autrefois productrices de branches rétif, le H. P. a pris la place du cheval tout court.

Les agents de la R. C. M. P. ne vont plus à cheval. C'est démodé. La police fédérale garde pourtant sa désignation surannée. Non seulement cela, mais le gouvernement augmente, accroît, multiplie les pouvoirs et les prérogatives de ce corps, dont l'effectif se recrute bien plus à l'étranger que chez nous.

L'an dernier, le gouvernement Bennett confiait à la R. C. M. P. la tâche de faire la police douanière. Auparavant, le ministère des douanes avait sa propre police, qu'il désignait de façon fort adéquate: service préventif de la Douane. Dans le monde administratif fédéral, la langue couramment employée, ce que les mots soient anglais ou français — est toujours d'une belle précision.

Dès l'année dernière, l'intrusion de la R. C. M. P. dans les affaires de la douane avait soulevé des protestations vigoureuses. Les mêmes protestations se renouvellent cette année et pour des motifs accrus. En effet, le gouvernement vient de faire voter deux bills en vertu desquels la R. C. M. P. trouve chargée de faire respecter la loi des oiseaux migrateurs ainsi que certaines dispositions de la loi des Indiens.

Les protestataires considèrent que la R. C. M. P. est en train de devenir un Etat dans l'Etat; et ce qui inquiète encore davantage certains d'entre eux, c'est que la R. C. M. P., notons-le une fois de plus, recrute un bien plus grand nombre de ses agents en Grande-Bretagne qu'au Canada. L'an dernier, M. Oscar Boulanger, député de Bellechasse, avait cité à ce propos des chiffres éloquentes. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Les oiseaux migrateurs

Il s'agit surtout d'une très courte disposition de la mesure législative se lisant comme suit: "Pour les fins de la présente loi, tous les membres de la Royale gendarmérie à cheval du Canada sont d'office gardes-chasse."

M. Ian MacKenzie, député libéral de Vancouver et ancien ministre de l'immigration, est le premier à protester contre l'importance que l'on est en train de donner à la R. C. M. P. M. J. A. Bradette, député libéral de Temiscamingue-Nord, pense de même et il ajoute que la nouvelle loi va mettre en conflit l'autorité fédérale et l'autorité provinciale. Jusqu'à présent les provinces étaient seules chargées de réprimer le braconnage.

M. Edgar Chevrier, député libéral d'Ottawa, grand chasseur de montagnes de la Gatineau, ne peut comprendre pour quelle raison l'on veut remplacer les gardes-chasse provinciaux de la province de Québec, gens qui connaissent bien leur pays, par des agents de la R. C. M. P. Ceux-ci ont pu faire leurs preuves dans les régions de l'extrême nord canadien mais ils auront

devoir aussi souvent que lui différer d'opinion avec nous, n'en était pas moins, lui aussi, l'un de nos plus attentifs lecteurs. Si, d'aventure, son numéro du *Devoir* s'égare, il ne manquera pas tout aussitôt de le réclamer — en termes fort aimables, du reste.

Bleus ou rouges, les hommes intelligents aiment à se renseigner.

O. H.

un apprentissage à faire dans le pays de Québec.

M. Pierre-F. Casgrain, whip en chef du parti libéral, M. Paul Mercier, député libéral de Saint-Henri, M. Ilsley, député libéral de Hants-King, en Nouvelle-Ecosse, le Dr Howden, député libéral de Saint-Boniface, font valoir contre le bill des arguments du même genre. Un conservateur, M. Eccles Gott, d'Essex-Sud, circonscription dans laquelle se trouve le fameux sanctuaire d'oiseaux de Jack Miner, à Kingsville, dit que ce dernier a plus fait pour la protection des oiseaux migrateurs que tous les agents de la R. C. M. P. réunis ne pourraient jamais faire.

M. Hugh Guthrie, ministre de la Justice, s'est contenté de répondre, que la nouvelle loi n'empêche en rien les provinces de continuer de faire appliquer les lois locales de chasse. Et le bill a été voté jusqu'en troisième lecture inclusive.

La loi des Indiens

Les modifications à la loi des Indiens sont assez nombreuses. Elles se rapportent au droit d'acheter et de vendre qu'ont les Indiens vivant sur des réserves et qui sont des tuteurs du gouvernement; à l'exécution des testaments faits par des Indiens, etc. Un article du bill stipule encore que les agents de la R. C. M. P. agissent dans le cas des enfants indiens qui font l'école buissonnière. C'est cet article qui a donné lieu à la plus vive opposition, opposition d'ailleurs restée vaine.

M. Armand Lavergne, vice-président de la Chambre, invoque l'acte de l'A.B.N. qui reconnaît le droit des provinces en matière scolaire. M. Jean-François Pouliot, député libéral de Temiscouata, soutient la même chose, en insistant tout particulièrement, lui, sur le droit naturel qu'ont les parents de faire respecter leur autorité. Ce droit naturel doit exister tout aussi bien pour les parents de race indienne que pour les parents de race blanche.

Mais comme le fait observer M. Pouliot, cet article du bill n'a-t-il pas pour but principal de donner de l'importance à la R. C. M. P.? "Si le député de Long Lake, le sympathique Dr Cowan, devenait ministre de l'Intérieur, ne considérerait-il pas les petits Canadiens de langue française comme des Indiens et ne les ferait-il pas surveiller par la R. C. M. P.?"

"Dans les circonstances actuelles, ajoute le député de Temiscouata, il n'y a que deux questions qui devraient retenir longuement l'attention du législateur canadien: le problème agricole et celui du chômage. Je tiens en passant à féliciter le député de Brome-Missisquoi (M. Pickel, cons.) du beau discours qu'il a prononcé en faveur de l'agriculteur dans les provinces de l'Est."

M. Vincent Dupuis, député libéral de Laprairie, M. Neil, député indépendant de Comox-Alberni, le Dr McGibbon, député conservateur de Muskoka, signalent une anomalie qui ressort de la loi des Indiens. Ceux-ci, quand ils vivent dans une réserve, sont les pupilles du gouvernement et, comme tels, ils ne sont pas sujets à la saisie par suite d'un jugement de cour, M. Paul Mercier signale un cas particulier où il était intéressé à titre d'avocat. Il n'a pu faire exécuter un jugement contre un Indien que la cour avait tenu responsable civilement d'un accident d'automobile.

Les associations illégales

Le chef des Co-Ops, M. Woodsworth, avait présenté, hier, en première lecture son bill qui aurait pour effet de faire disparaître l'article 98 du code criminel qui a trait à la sédition ainsi qu'aux assemblées illégales. Nous disons, au conditionnel, que ce bill aurait pour effet de faire disparaître l'article 98 du code criminel. Il est peu probable en effet que cet article disparaisse cette année.

Ce soir, M. Woodsworth a soumis la mesure en deuxième lecture. Dans un discours élaboré et

(Suite de la page 2)

Notre dette atteint 110 millions et les taxes sont de plus en plus lourdes — Comment le trésorier provincial farde un mauvais bilan — Sept millions de dettes criardes — Ses "pitons" et l'inflation — On détourne les fonds de l'Assistance publique pour faire des travaux publics inutiles — Le pont de l'Île d'Orléans — Réformes urgentes — Discours de MM. Poulin, Béique, MacDonald — Le suffrage féminin

M. TASCHEREAU VA RIPOSTER A M. SMART

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 15. — Enfin, après quatre semaines de tranquillité quasi monacale, la Chambre de Québec s'anime.

Après-midi, les députés de l'opposition se sont lancés à l'attaque du budget avec un entrain, un brio, une verve qui se révèle la directrice nouvelle d'un chef qui connaît la bataille parlementaire.

M. C. A. Smart, député de Westmount, a exposé les vues de l'opposition sur les finances de la province. C'est probablement le plaidoyer le plus serré, le plus clair et le plus précis qui jamais ait été présenté en Chambre. La partie sur le déficit budgétaire de 1932 est d'une impitoyable logique.

Le déficit officiel, a dit M. Smart, est de \$584,708, mais aussi, le gouvernement a puisé à même la réserve de la Commission des liquidations, en plus des profits réalisés, une somme de \$2,455,376. Or, dans toute compagnie, quand on puise à la réserve, que fait-on, sinon couvrir un déficit? Il faut donc ajouter le \$2,455,376 au \$584,708.

En l'année 1930-31, le gouvernement avait payé à même les recettes ordinaires, \$150,000 pour le déficit d'opération du pont de Montréal. En 1931-32, ce \$150,000 est transféré aux dépenses capitales qui ne sont pas calculées dans les déboursés et recettes ordinaires.

Dans le même ordre, \$498,380 dépensés en 1932 pour ponts-routes, \$3,054,500 dépensés pour chemins municipaux, \$1,140,678, pour chemins et aide à la colonisation, \$1,340,353, pour subventions aux travaux municipaux, tous montants qui figuraient auparavant aux dépenses ordinaires, ont été transportés aux dépenses capitales et ne figurent pas aux dépenses ordinaires, et donc pour le calcul du déficit officiel.

Tout cela réuni, prétend M. Smart, constitue un joli déficit réel. Sans compter, ajoute-t-il, que le gouvernement doit \$7,000,000 pour le chômage et qui n'ont pas été entrées comme déboursés ordinaires pour le calcul du déficit officiel.

Ces chiffres réunis formeraient en effet un déficit peu réjouissant. M. Smart a même prévu l'objection déjà soulevée, savoir que si dans le calcul des revenus et dépenses, on ne tient pas compte des dépenses capitales, des déficits, des fonds spéciaux, etc., c'est parce que la loi ordonne de préparer ainsi la comptabilité.

Et c'est la vérité. Mais, dit M. Smart, que les dépenses soient colorées et enrégimentées sous la couleur qu'on voudra, le fait brutal reste que ce sont quand même des dépenses et que dans le calcul d'un surplus ou d'un déficit réel, elles doivent entrer en ligne de compte.

Il sera intéressant d'entendre la riposte du premier ministre. C'est le plus rude joueur que possède la droite et il faut toujours compter avec son ironie éblouissante, son habileté prodigieuse à tirer parti de la moindre faute de l'ennemi, son étonnante souplesse, toutes qualités qui en font la grande force de son parti à l'heure présente.

M. le Dr Poulin, député de Laurier, a fait, du côté de la droite, le meilleur discours. Il a su sortir des sentiers de rhétorique laudative habituelle pour offrir des suggestions d'un vif intérêt et il n'a pas hésité à fouiller certaines plaies de notre organisme économique qu'il faut nettoyer au plus tôt.

M. Béique a fait aussi un bon discours, émaillé de quelques amabilités qui ont dû être diversement appréciées par ses collègues de la droite.

Le débat sur le budget a été repris par M. Smart. M. MacDonald, député de Pontiac, lui a donné la réplique. M. Hortensius Béique, député de Chambly, a parlé ensuite, suivi de M. Ernest Poulin. M. Martin Fisher, député de Huntingdon, a ajourné le débat.

Hommages au nouveau cardinal

Au début de la séance, MM. Taschereau, Duplessis, Stockwell et Gault ont présenté leurs hommages à S. E. Mgr Villeneuve, cardinal-élu, sur une motion de respectueuses félicitations proposée par le premier ministre.

Le vote féminin

Le Conseil législatif, cependant, se délectait à de suaves et tendres considérations sur le vote des femmes.

(Suite de la page 2)

mes. Dès l'avant-midi, ces dames avaient envahi les couloirs. Elles reléquaient les députés, partageaient la réserve féminine envers la masculinité députative et le désir de faire servir leur grâce dans l'intérêt de la bonne cause.

Vers le midi, deux respectables dames, dont l'âge avait assombri le mention d'un duvet vénérable, sont allées s'asseoir sous un palmier en pot dans l'antichambre. Elles évoquaient ces voyageurs qui, après un long trajet, aiment à reposer leurs pieds fatigués à la fraîcheur des oasis. Cependant que des jeunes féministes les regardaient d'un air de pitié hautaine.

Nos conseillers, ragailardis par une flamme de jeunesse, ont réclamé le vote féminin avec une vivacité pétulante. L'un d'eux, après la séance, a dit à un collègue: Vous êtes contre le bill parce que vous avez peur de votre femme. Le conseiller ainsi accusé de tutelle quenouillère, a eu un regard meurtrier, puis il a baissé la tête, résigné, écrasé sous le despotisme des faits.

Sur le chômage

Au début de la séance, le gouvernement a présenté plusieurs nouveaux bills. M. Francoeur a présenté son projet pour le chômage. Il explique à M. Duplessis que ce sera la même loi que l'an dernier et depuis deux ans.

"Ca va-t-il donner la même quantité de "pitons" que les deux autres lois?" demande M. Duplessis.

M. Francoeur s'est contenté de sourire.

M. Smart

Voici le texte du discours de M. Smart:

Tout d'abord je tiens à offrir mes félicitations au député de Brome, à l'occasion de sa nomination comme trésorier provincial. Tous deux nous avons été des compagnons d'armes durant la dernière guerre, et c'est en toute sincérité que je lui souhaite tout le succès possible dans l'exercice de ses fonctions. La solidarité ministérielle lui fait partager la responsabilité de l'administration dont il fait maintenant partie, mais je lui souhaite tout le courage nécessaire pour réprimer les abus que nous avons à déplorer.

Le discours du trésorier provincial peut se résumer en trois points:

1o L'examen de la situation actuelle au point de vue des affaires en général;

2o La discussion du budget provincial;

3o La déclaration à l'effet qu'une saine et vigoureuse économie sera pratiquée.

Quant à ce qui concerne la situation générale, le trésorier provincial a omis de parler des causes qui ont aggravé cette situation malheureuse dans notre province.

L'agriculture

L'agriculture, dit-il, est dans une situation pénible, et le trésorier provincial a oublié de dire que pendant des années l'administration actuelle avait oublié que la province de Québec était et devait rester essentiellement agricole et qu'une partie de la crise agricole se rattache directement à la négligence du gouvernement, qui a préféré exercer un patronage politique intensif plutôt qu'adopter les méthodes rationnelles qui s'imposaient pour aider la classe agricole.

En matière agricole, il faut "less politics, more statesmanship".

Les forêts

De la question agricole, le trésorier est passé à la question forestière. Il a oublié de dire que la crise forestière est en grande partie due à l'imprévoyante administration actuelle. Sans doute il y a des causes étrangères que nous admettons, mais il n'en reste pas

(Suite à la dernière page)

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARbour 1241.

A OTTAWA

(suite de la première page)

documenté, il a énuméré les raisons qui militent en faveur de la disparition de l'article. Le ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, a terminé sa réponse à M. Woodsworth en proposant le renvoi du bill à six mois, c'est-à-dire aux calendes grecques. Le vote ne s'est pas pris sur cette proposition cependant, car M. Ernest Lapointe, sur la motion de M. Guthrie, a commencé un discours qu'il n'avait pas terminé à l'expiration de l'heure que le règlement réserve, le mardi soir, aux mesures des simples députés.

L'article 98 du code criminel, dit en substance M. Woodsworth, a été adopté en 1919, à l'occasion de la grève générale de Winnipeg. Il est possible que l'on interprète cet article de façon à restreindre les activités légitimes du travail organisé. Par ailleurs cet article n'est pas nécessaire parce que d'autres articles du code criminel pourvoient suffisamment au bon ordre public.

M. Woodsworth explique qu'il tient au rappel de l'article 98 du code criminel parce qu'il est contraire au principe reconnu, en droit criminel anglais, qu'un accusé est innocent tant qu'il n'a pas été prouvé qu'il est coupable.

Le chef des Co-ops ajoute qu'il n'a rien à faire avec le parti communiste, qu'il n'est pas communiste et ne veut rien avoir à faire avec le communisme. Il tient cependant à ce que, même dans le cas des communistes, le principe du droit criminel anglais soit respecté.

M. Woodsworth rappelle qu'il a toujours été et qu'il est encore opposé aux moyens violents. C'est tellement le cas que non seulement les gens du parti communiste mais que des gens de son propre parti,

le parti travailliste, l'ont dénoncé. Certains travaillistes reprochent à M. Woodsworth de donner trop de chance aux communistes.

M. Woodsworth dit qu'il veut le faire pour tous, même pour les communistes.

D'ailleurs, en demandant le rappel de l'article 98 du code criminel, il se trouve en bonne compagnie puisque la conférence de l'United Church of Canada, en juin dernier, a demandé la même chose.

Cet article du code criminel, répond M. Guthrie, n'a été voté que comme mesure de protection exceptionnelle. En fait, il n'a servi qu'en deux circonstances, en 1919 et en 1932. Cette dernière fois, il s'agissait de huit communistes qui sont maintenant incarcérés. Si l'article en question avait sa raison d'être en 1919, c'est bien plus le cas en 1933, alors que le parti communiste, même s'il se déguise sous le nom de Labor Defense League, est en pleine activité. Le ministre dit qu'il a reçu de nombreuses pétitions de cette League. Ça n'était pas des noms français ou des noms anglais qui se trouvaient sur ces pétitions, mais des noms étrangers. Dans le cas de chacune de ces pétitions, la R. C. M. P. a été chargée de faire des enquêtes.

M. Guthrie sait que la League ne limitait pas son action dans notre seul pays, parce que pour sa part il a reçu des lettres de menaces d'un peu partout. Dans l'une de ces lettres, on lui disait que 150,000 communistes l'attendaient à New-York. Une autre lettre mentionnait un nombre encore plus impressionnant de communistes à Chicago. Des lettres du même genre, qui précédaient les émeutes du pénitencier de Kingston, annonçaient ce qui allait se produire.

Dans les circonstances le renvoi à six mois du bill Woodsworth, de l'avis de M. Guthrie, s'impose.

M. Ernest Lapointe

L'ancien ministre de la justice, M. Ernest Lapointe, ne pense pas de même. Non seulement, affirme-t-il, il n'a rien à faire avec le communisme, mais il est opposé absolument au communisme, à ses méthodes, à ses prédictions. S'il croyait que l'article 98 du code criminel est nécessaire pour empêcher la prédication du recours à la violence ou même à la simple intimidation, il serait en faveur du maintien de cet article. Mais cet article n'est pas nécessaire pour que notre code proscrive un tel genre de prédication et de propagande.

Ce sont peut-être des étrangers qui ont signé certaines pétitions mais ce ne sont pas des étrangers qui ont demandé le rappel de l'article 98 du code criminel. Ce sont au contraire des membres connus du Congrès des métiers et du travail, par exemple M. Tom Moore, qui n'a pas la réputation d'être un communiste.

Cinq fois, M. Lapointe, en tant que ministre de la justice, a présenté un bill identique à celui que M. Woodsworth soumet au parlement. La dernière fois c'était en 1930 et pas un seul député conservateur n'a alors dit un mot contre le bill qui a été voté par les Communes. C'est au Sénat que la mesure de rappel a été rejetée. Comment se fait-il que les députés conservateurs, maintenant qu'ils sont au pouvoir, dénoncent si fort un bill qu'ils acceptaient quand ils étaient dans l'opposition et qui était leur devoir de s'opposer à toute mesure qui ne leur semblait pas bonne?

M. Lapointe reprend un argument de M. Woodsworth: le bon ordre public n'a pas besoin de l'article 98 du code criminel. La sédition était un crime au Canada bien avant 1919. D'après les lois anglaises, la sédition a toujours été un crime. Ces dernières années, il fut question au parlement britannique de définir la sédition. Le législateur anglais a préféré s'en tenir au droit commun.

A neuf heures, M. Lapointe a dû interrompre son discours.

Les crédits militaires

Jusqu'à l'ajournement, la Chambre, formée en comité des subsides, s'est occupée des crédits du ministère de la défense nationale, autrement dit des crédits militaires.

Au vrai, il ne s'agit que d'un crédit de \$300,000 pour l'entraînement des cadets. Cela marque une diminution de \$60,000 en comparaison de l'année dernière.

Mlle Agnès McPhail considère tout de même que ça n'est pas une diminution suffisante. Elle considère que l'entraînement est non seulement superflu mais que c'est encore une chose dangereuse. Pourquoi entretenir l'esprit militaire chez nos enfants?

M. Woodsworth est du même avis.

M. Armand Lavergne remarque que M. Woodsworth aime à parler de ce qui se passe en Russie. Pourtant dans ce doux pays, l'on entraîne des cadets.

M. Woodsworth rétorque que c'est vrai, il le regrette. Il est opposé à l'entraînement de cadets en Russie tout autant qu'au Canada. "Les Russes, dit-il, entraînent des cadets. Je le déplore. Si j'étais citoyen russe, je dirais là-bas exactement ce que j'en pense, tout comme je le fais ici. Là-bas je le paierais probablement de ma tête ou encore d'une déportation en Sibirie mais je le dirais quand même. Je suis franchement heureux que l'on soit plus tolérant au Canada et qu'il me soit permis d'exprimer mon opinion sans encourir de châtiement."

M. Jean-François Pouliot trouve absurde que l'on entraîne militairement de jeunes garçons. Qu'on leur fournisse donc des articles de sport, des gants de boxe, des ballons de rugby, des balles, des bâtons et tout le reste mais que l'on

cesse de les faire parader comme des militaires.

Un grand nombre de députés, notamment M. Ernest Lapointe et M. MacKenzie King, déclarent que si les temps étaient autres ils ne s'opposeraient pas à ce qu'une somme soit votée pour l'entraînement des cadets, à la condition toutefois que cet entraînement ne soit pas imprégné de l'esprit militariste. Mais dans les circonstances actuelles, les \$300,000 de l'entraînement des cadets ne pourraient-ils pas être employés à meilleur escient? Ladessus, il n'y a pas de doute à entretenir.

M. Vincent Dupuis, député de Laprairie, a terminé la soirée par un bon discours français, dans le même sens.

Même en Colombie

L'automne dernier, des ministériels ont fait grand état de petits scandales qui s'étaient produits dans une région québécoise à propos de la distribution des secours directs. L'esprit de parti n'était pas sans être de la partie. Mais il n'y a pas que dans la province de Québec que des choses de ce genre se produisent. Avant que le comité des subsides ne fût formé, aujourd'hui, M. Neil, député indépendant de Comox-Alberni, a tenu à parler de quelques petits scandales de même ordre qui se sont produits dans l'Anglo-saxonne province de Colombie-Britannique, dans la pittoresque île de Vancouver.

Emile BENOIST

Les pensions militaires

Ottawa, 15. — Le ministre des Pensions militaires, le Dr MacLaren, en réponse à une interpellation, a laissé entendre, hier après-midi, qu'un bill sera présenté pour donner suite aux rapports du comité conjoint qui a enquêté sur les pensions. Le gouvernement n'a toutefois pas encore pris de décision à propos des rapports qui lui ont été soumis.

M. Bennett reste de bonne humeur

Ottawa, 15. (D. N. C.) — M. Bennett reste de bonne humeur. Au début de la séance, hier après-midi, il a même fait de l'esprit. Comme M. Pierre F. Casgrain, whip en chef du parti libéral, lui demandait pour quelle raison un nouveau sous-ministre de la Marine n'a pas encore été nommé, le premier ministre a répondu en riant: C'est probablement parce que le choix du nouveau sous-ministre n'a pas encore été fait.

Une combine sur le tabac

Ottawa, 15. — En réponse à une interpellation de M. Eccles Gott, député conservateur d'Essex-Sud, le ministre du Travail, M. Gordon, a dit qu'une enquête est actuellement en cours sur les opérations d'une combine affectant le commerce du tabac dans l'Ontario occidental. Un rapport doit être soumis au ministre.

Ce soir

A la salle Saint-Sulpice — A 8 h. 15, ralliement patriotique sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste. Allocutions de MM. Roméo Beaudet, J.-A. Bessier, Léon Lorrain, Arthur Laurendeau et Albert Charbonneau. Programme musical.

Soirée sur l'épargne — A la Paletre Nationale, sous les auspices du comité régional de l'A.C.J.C. Conférence par M. Guy Vanier. Présidence de MM. Henry Laureys et Lionel Leroux. Il y aura programme musical et comédie. Entrée gratuite.

"Sous le signe de l'or"

PAR EDOUARD MONTPETIT
Cet ouvrage de 300 pages, que M. Edouard Montpetit vient de publier aux Éditions Albert Lévêque, est le premier d'une série que l'économiste destine au public canadien soucieux d'approfondir les principes d'économie politique appliqués à la vie canadienne. Au lieu de publier un gros traité, forcément lourd de formules générales et abstraites, l'auteur s'attache à morceler les principes, en les adaptant aux problèmes du pays. Ce qui permet à l'écrivain d'insérer son texte de rendre captivant pour tous les esprits et surtout plus utile aux lecteurs.

"Sous le signe de l'or" est consacré à l'étude de la monnaie. L'ouvrage est divisé en deux grandes parties: le Signe Monétaire et les Instruments Monétaires, c'est-à-dire le métal, le papier et le titre. Chaque chapitre contient des subdivisions qui contribuent à la clarté du volume. Si l'on ajoute que le style de l'écrivain est suffisamment imagé pour retenir l'attention sans effort, c'est dire que "Sous le signe de l'or" est destiné à une grande diffusion.

Ceux qui ont apprécié "Pour une doctrine" (dont la première édition s'est épuisée en moins de trois mois) goûteront davantage "Sous le signe de l'or", ouvrage d'économie politique mis à la portée de tout lecteur soucieux d'améliorer sa compétence personnelle ou d'enrichir sa culture générale.

"Sous le signe de l'or" (Éditions Albert Lévêque) se vend \$1.00 l'unité au Service de librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est.

Docteurs, Consultez !!!
Les Compagnons Constructeurs de France
Compagnie Générale de Radiologie
Rayons X
Toute l'électricité médicale
—Gallois & Cie—
Ultra-Violet, Quarts, Infra-Rouges
Lampes actiniques pour salles d'opérations.
—Etablissements G. Boulette—
Instruments de Diagnostic
—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale
par excellence.
Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogues sur demande.
PAUL CARDINAUX, D. Sc.
478 CHATELAIN FRANÇAISE
MONTREAL H.A. 2357

Sun Life Assurance Company of Canada

CONSTITUÉE EN 1865

SIÈGE SOCIAL - MONTRÉAL

L'ASSURANCE-VIE se tire avec honneur de l'épreuve à laquelle elle a été soumise depuis trois ans, par suite du ralentissement des affaires. Le public apprécie plus que jamais les services qu'elle lui rend pendant les périodes difficiles.

La Sun Life of Canada a, au cours des trois dernières années—la période la plus critique, dit-on, que le monde ait jamais connue—poursuivi sa marche ascendante. Elle s'est rendue éminemment utile à ses nombreux assurés du monde entier.

DEPUIS 1929, le montant de ses assurances en vigueur a augmenté de 465 millions de dollars; celui de son actif, de 43 millions de dollars. La Sun Life compte maintenant près d'un million d'assurés.

RAPPORT de 1932

MONTANT D'ASSURANCE EN VIGUEUR au 31 décembre 1932	\$2,928,952,000
Ce montant considérable, qui représente la fortune, en train de se constituer, de près d'un million d'assurés de la Sun Life, sera versé à ces assurés ou à leurs héritiers avant la fin du vingtième siècle. On ne saurait surestimer cet élément de stabilité économique et sociale.	
NOUVELLES ASSURANCES ÉMISES (première prime versée)	284,098,000
RECETTES DE L'EXERCICE	161,407,000
DÉBOURSÉS DE L'EXERCICE	148,026,000
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉBOURSÉS	13,381,000
VERSEMENTS AUX ASSURÉS ET AUX BÉNÉFICIAIRES:	
En 1932	108,527,000
Depuis la fondation	702,712,000
ACTIF	611,436,000
Obligations—d'États, de municipalités, de compagnies de service public, etc.; actions privilégiées et actions ordinaires; prêts hypothécaires; immeubles; prêts sur polices de la Compagnie; espèces en banque, etc.	
PASSIF	597,241,000
Près des neuf dixièmes de cette somme constituent le fonds de réserve des polices—le montant mis de côté pour garantir que tous les paiements relatifs aux polices seront effectués à leur échéance.	
CAPITAL VERSÉ (\$2,000,000) et solde créditeur du compte des actionnaires	\$3,416,000
RÉSERVE pour dépréciation des immeubles et des prêts hypothécaires	4,781,000
SURPLUS	5,998,000
	\$14,195,000

L'actif a été évalué d'après les données fournies à toutes les compagnies par le Département fédéral des Assurances du Canada.

La méthode des primes uniformes nettes a servi de base au calcul des réserves des polices. Les réserves ainsi établies sont plus élevées que celles qu'exige la Loi fédérale des Assurances du Canada.

En 1932, la Compagnie a reçu des propositions d'assurance pour une somme moyenne de plus d'un million de dollars par jour ouvrable.

Elle a, pendant cette année, versé à ses assurés et aux bénéficiaires de ses polices plus de 360,000 dollars par jour ouvrable.

Le volume des encaissements de primes de renouvellement dépasse pour l'année tous les records antérieurs.

Le total des sommes versées par les assurés pour

rembourser, totalement ou en partie, leurs emprunts sur polices, est plus considérable que celui d'aucune année précédente.

Pour la remise en vigueur de polices annulées, l'année 1932 n'est dépassée que par une seule année dans toute l'histoire de la Compagnie.

Pendant le dernier exercice, le montant net des capitaux, provenant des polices, laissés à la Compagnie pour porter intérêt a marqué une très forte augmentation.

Sun Life Assurance Company of Canada

L'assermement de M. Desrochers

Ottawa, 15. (D. N. C.) — M. Félix Desrochers, le nouveau conservateur français de la bibliothèque du Parlement, a prêté serment devant M. J. E. Lemire, greffier du Conseil privé, hier après-midi. Assistait à la prestation du serment d'office: MM. Sauvé, Durand, Dupré, John Sullivan, Georges Laurin, Henri Larue, Léo Duguay, Emile Fortin, J. A. Barrette, J. L. Baribeau, Sam Gobeil, Eugène Tétrault, C. N. Dorion, F. Lafleche, Charles Belec, J. Hackett et le député C. A. Séguin, de Russell, à la Législature de Toronto.

Semaine sociale de Rimouski

La date de la XIIème Semaine sociale du Canada qui se tiendra cet été à Rimouski, sur le Problème de la Terre, a dû être quelque peu avancée. Les séances auront lieu du 14 au 19 août. Son Exc. le Délégué Apostolique a accepté de présider à l'ouverture de la Semaine.

Pour la défense du français

LETTRE OUVERTE DES "JEUNE-CANADA" A LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
Les Jeune-Canada ont envoyé à M. Alphonse de la Rochelle, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, la lettre suivante: M. Alphonse de la Rochelle, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

Cher monsieur, Les encouragements et le concours de nos aînés ne nous ont point fait défaut dans l'oeuvre que nous avons entreprise "pour la défense du français"; nous voulons les en remercier, et tout particulièrement la Société Saint-Jean-Baptiste dont vous êtes, cher monsieur, l'actif et dévoué secrétaire.

Comme le faisait remarquer M. C.-H. Moineau, à l'assemblée de Saint-Alphonse d'Youville, la Société Saint-Jean-Baptiste avait déjà "commencé un travail similaire" au nôtre, lorsque nous avons convoqué le public au Gesù. Dans un geste de louable coopération — les Canadiens français ne seraient pas aussi individualistes qu'on le dit — notre société nationale endossa le mouvement des jeunes, et accepta d'y collaborer.

KINO-PETROL

SUPPRIME LES DEMANGEAISONS ET LA CHUTE DES CHEVEUX DETRUIT LES PELLICULES.

PROPRIETAIRES!

Vos logements sont-ils loués?

Pourquoi ne pas nous en confier la location? Nous sommes en position de vous trouver de bons locataires. Vous n'avez aucun déboursé à faire si nous ne louons pas.

LE BUREAU DE LOCATION

354, rue Ste-Catherine est.

Débat oratoire au Mont-St-Louis

C'est ce soir, à 8 h. 30, que sera débattue la question suivante: "La prohibition est-elle favorable à un pays?" Le débat aura lieu dans la salle des séances au Mont-St-Louis. MM. Jean Dupuis et Jean Leduc soutiendront l'affirmative, tandis que MM. Marcel Brousseau et Frank Rousseau seront pour la négative.

Le jury est composé d'anciens du collège sous la présidence de M. l'abbé Charles Beaudin. Ce sont MM. les avocats Albert Thérèse, Henri Gérin-Lajoie, Maurice Lalonde et Robert Bourassa.

L'orchestre du collège, sous la direction de M. J. J. Goulet, fera les frais de la musique. D'autres pièces seront lues ou récitées durant les intermèdes.

L'entrée est libre.

Ces discours au poste C. H. L. P.

Ottawa, 15. — A l'ouverture de la séance, hier après-midi, aux Communes, le député libéral de Laprairie, M. Vincent Dupuis, a demandé au ministre de la Marine, M. Durand, s'il avait été informé que certains discours avaient été prononcés, sous les auspices de la Fédération des Clubs ouvriers, au poste CHLP, de la Patrie, et si des mesures seraient prises pour prohiber de tels discours.

M. Durand a répondu: "Le ministre n'a, que je sache, reçu aucun avis officiel que des discours aient été prononcés à un poste de radio."

ALLER ET RETOUR

\$ 3

de Montréal à

Québec

Passez les JOURS GRAS dans la vieille Capitale.

DÉPART

SAMEDI, 25 fév.

Dép. Windsor a.m. 9.15
Dép. Viger a.m. 9.45
Dép. Ave Parc a.m. 10.17
Arr. Québec p.m. 2.00
Dép. Québec a.m. 2.17
Dép. Ave Parc a.m. 2.30
Arr. Viger p.m. 11.55
Arr. Québec p.m. 12.20
Arr. Windsor p.m. 7.00

Le train de 10.00 a.m. s'arrête à toutes les stations.

RETOUR

Par tous les trains réguliers jusqu'à et y compris celui quittant Québec à 11.55 p.m.

LUNDI, 27 fév.

mais UN TRAIN SPÉCIAL circulera le DIMANCHE SOIR comme suit: Dép. Québec a.m. 7.30 p.m. 11.40 p.m. 11.59 p.m.

Logez au CHÂTEAU FRONTENAC PRIX TRÈS RÉDUITS

ACHETEZ VOS BILLETS À L'AVANCE.

Voitures de 1ère classe seulement. Aucune bagage enregistré. Enfants de 5 ans et au-dessous de 12 ans, moitié prix.

PACIFIQUE CANADIEN

NOS SERVICES

SALONS MORTUAIRES

ASSURANCE DIRECTEUR DE FUNÉRAIRE

AMBULANCES PRIVÉES

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE de FRAIS FUNÉRAIRES

Jos. Jeanette, Pres. L.-Eug. Corréis, Ger.-Gen.

Rue Ste-Catherine, 302 Est

Téléphone: PLateau 7-9-11

— DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

Geo. Vandelac Limitée

Directeurs de funérailles SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel est, MONTREAL

G. Vandelac, Jr. Tél. BELair 1717

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Jusqu'à onze heures du soir

On veut donner à la Commission des liqueurs l'autorisation de tenir ses magasins ouverts dans la soirée — L'assignation de témoins par tout juge des Sessions, tout magistrat de police ou de district

Québec, 15 (D.N.C.) — Si le projet distribué ce matin au Parlement franchit les étapes de la Législature jusqu'à la sanction finale, la Commission des liqueurs aura le droit d'ouvrir ses magasins jusqu'à onze heures du soir.

Le bill se lit comme suit: L'article 42 de la loi des liqueurs alcooliques, etc., est de nouveau modifiée en ajoutant au paragraphe 1, l'alinéa suivant: "La Commission peut, de plus, vendre et livrer dans ceux de ses magasins qu'elle détermine par règlement et jusqu'à l'heure de l'après-midi, mais pas après onze heures, quelle que soit également par règlement."

L'assignation des témoins

Dans un autre amendement, on autorise tout juge des Sessions, tout magistrat de police ou de district, à assigner toute personne comme témoin s'il croit, sur information assermentée, que cette personne peut fournir des renseignements dans une cause.

Cette assignation sera signifiée par un constable ou un agent de la paix, à la personne elle-même, ou si elle est introuvable, à son dernier lieu de résidence, à quelqu'un de la connaissance et ayant au moins 16 ans.

Par ces derniers amendements, on veut éviter un inconvénient grave. Il arrive des cas où les témoins se sauvent dès qu'ils savent leur ami ou leur complice arrêté.

Ce projet de M. Stockwell suscitait assurément beaucoup d'intérêt.

M. Smart expose...

(Suite de la dernière page)

moindres pour accumuler de plus gros bénéfices afin de rivaliser avec le "trust" qui voulait poser sa griffe sur le petit établissement.

Le petit contribuable

Le Dr Poulin proteste ensuite contre la situation qui a été faite au petit contribuable et au propriétaire par suite de ces abus. C'est sur le petit contribuable que l'on s'efforce de se rabattre aujourd'hui pour combler les déficits ici et là. On lui doit aujourd'hui une meilleure protection.

"Je demande pour le petit contribuable, dit le Dr Poulin, plus de support et plus d'encouragement pour l'aider à traverser la crise. Qu'on le laisse en paix et qu'on fasse maintenant appel aux prêteurs, au "trust" et aux porteurs d'hypothèques. Qu'on fasse surtout appel au "trust" qui quelle toujours le bien péniblement acquis par le petit contribuable."

Le député de Laurier fait ensuite quelques suggestions pour améliorer la situation. Il réclame particulièrement la suppression des ventes à transiger qu'il qualifie de transactions anticonomiques de nature à enlever une convoitise injuste. Avant que le salaire soit gagné, il est engagé par le paiement des achats faits dans de telles conditions. Ce système désorganise le foyer, tarit le petit capital et entraîne la ruine du commerce.

En terminant sur cette question, le député de Laurier félicite son collègue M. Lucien Dugas, d'avoir présenté une mesure ayant pour but d'amener la suppression des ventes à transiger.

Le Dr Poulin s'attaque aux grandes institutions commerciales. Les grandes compagnies ont émis des stocks doubles, triples, et même quadruples pour augmenter le rendement des dividendes. Nous devrions leur faire rendre aujourd'hui ces surplus exagérés. Une loi passée à cette fin aurait pour effet d'en guérir un grand nombre. Le gouvernement devrait sévir contre certaines compagnies dont je pourrais citer les noms ici."

L'étatisation de la gazoline

En terminant, le député de Laurier préconise l'étatisation de la vente de la gazoline vu les abus signalés dans ce genre de commerce depuis des années. Il souhaite que le gouvernement approuve une mesure spéciale à cette fin, mesure qui pourrait être appliquée temporairement sinon de façon permanente. Il cite comme moyens d'améliorer la situation des travaux dans les villes, l'ouverture de nouveaux centres, et le parachèvement des grandes routes comme celles de Mont-Laurier-Montréal, la route du parc National des Laurentides et la route La Tuque-Roberval.

Après ces remarques du Dr Poulin, le débat a été ajourné par M. Martin-B. Fisher, député de Huntingdon.

Ecoles catholiques de Montréal

M. Hector Perrier, à la séance de la commission administrative hier après-midi, s'oppose à l'achat de fournitures ontariennes — Réduction — Le salaire des journaliers employés à la construction des écoles réduit à 35 cents l'heure — Nouvelles dissidences

Une question d'assistance aux sans-travail et une question de salaires minimums ont causé le premier enregistrement de dissidences formelles chez les commissaires des Ecoles catholiques de Montréal.

Le fait s'est produit hier après-midi, à une séance régulière de la commission administrative. Déclarant que les corps publics de la province doivent encourager la main-d'œuvre québécoise de préférence à celle des autres provinces, même si cela coûte plus cher, M. Hector Perrier, président du comité de législation de la commission, s'est prononcé contre l'achat de fournitures ontariennes plus économiques que des fournitures fabriquées dans le Québec. Il a demandé au secrétaire d'inscrire sa dissidence. On sait que M. Perrier est directeur provincial à Montréal des travaux d'assistance aux sans-travail. Les autres dissidences se sont produites à la fin de la séance, au sujet de nouvelles réductions de la plupart des salaires minimums de la main-d'œuvre employée à la construction des écoles. M. l'abbé Aimé Boileau, curé de Saint-Georges, ancien amonieur général des Syndicats catholiques; les trois membres du comité de langue anglaise; M. l'abbé F.-M. Elliott, M. le juge Curran et le Dr E.-J. Mullally, et, à nouveau, M. Hector Perrier, ont voté pour la réduction de la plupart des salaires mais se sont opposés à la réduction à 35 cts l'heure du salaire minimum des journaliers, qui était jusqu'alors de 40 cts l'heure. La réduction a été adoptée à deux voix de majorité, les sept commissaires suivants votant pour la mesure: M. Ernest Gosselin, président du comité des travaux de la commission, Mgr Piette, M. le docteur C.-A. Daigle, président du comité des finances, M. le Dr B. Bonnier, M. René Charbonneau, M. Alfred Larose et M. le Dr J.-A. Jarry.

C'est à la demande de la Ligue des propriétaires que la commission a décidé de réduire les salaires minimums de la main-d'œuvre employée à la construction des écoles. Mais les réductions effectuées sont inférieures à celles que la Ligue demandait. Les voici: le premier chiffre indique le salaire en vigueur depuis le début de 1933, le second indique le nouveau salaire et le chiffre entre parenthèses révèle le pourcentage de diminution comparativement aux salaires en vigueur en juillet 1932: Briquetiers, 90 cts., 80 cts. (pré de 12%); charpentiers-menuisiers, 65 cts., 60 cts. (pré de 8%); charpentiers pour le fer, 70 cts., 65 cts. (pré de 8%); électriciens, 65 cts., 60 cts. (pré de 8%); ferblantiers, 70 cts., 65 cts. (pré de 7%); finisseurs de ciment, 60 cts., 55 cts. (pré de 9%); forgerons, 65 cts., 60 cts. (pré de 8%); mécaniciens, 60 cts., 55 cts. (pré de 9%); latteurs (bois), 70 cts., 65 cts. (pré de 7%); latteurs (métal), 75 cts., 65 cts. (pré de 13%); maçons, 85 cts., 80 cts. (pré de 6%); manoeuvres, 50 cts., 45 cts. (pré de 10%); plâtriers, 80 cts., 75 cts. (pré de 6%); plombiers, 70 cts., 65 cts. (pré de 7%); poseurs d'amiant, 70 cts., 65 cts. (pré de 7%); poseurs d'appareils de chauffage, 70 cts., 65 cts. (pré de 7%); poseurs de marbre, 75 cts. à 65 cts. (pré de 20%); poseurs de tuiles, 75 cts., 65 cts. (pré de 20%); riveteurs, 65 cts., 60 cts. (pré de 9%); tailleurs de granit, 90 cts., 85 cts. (pré de 6%); travailleurs de fer onamental, 75 cts., 70 cts. (pré de 7%).

Les salaires des autres corps de métiers restent pour la plupart ce qu'ils sont depuis juillet 1932. Toutefois le salaire des tailleurs de pierre à chaux a été diminué de près de 7% entre juillet dernier et le début de la présente année. Certains salaires de la nouvelle échelle sont inférieurs, certains autres sont supérieurs à ceux d'échelles en vigueur pour les travaux municipaux, pour les travaux provinciaux et pour les travaux fédéraux. Au sujet de l'achat de fournitures ontariennes, le président général, M. Victor Doré, a fait remarquer que la fourniture de la marque proposée permettrait à la commission d'économiser \$450 par an et qu'il faut penser à ne pas augmenter le fardeau du contribuable.

La commission a pris une nouvelle mesure pour empêcher l'exploitation des ouvriers par certains entrepreneurs. Elle a adopté un amendement qui impose à l'entrepreneur l'obligation de soumettre à l'architecte et aux commissaires la liste complète des sous-traitants au plus tard quinze jours après l'acceptation de la soumission; de plus, elle interdit à l'entrepreneur de traiter à forfait avec les ouvriers.

Le gouvernement belge démissionne

Bruxelles, 15 (S.P.A.) — Le gouvernement du comté de Bracqueville a démissionné aujourd'hui.

Programme du parti libéral

Un comité national du chômage — L'assurance-chômage — Une banque centrale — Le tarif rétabli au niveau du budget Dunning — Réforme de la loi électorale — Rigueur économique dans l'administration fédérale

Ottawa, 15 (D.N.C.) — En face de la crise et pour résoudre les graves problèmes qu'elle a créés, en face du parti conservateur qui semble, à cette session-ci, converti à une politique de temporisation et de conservatisme exagéré, en face aussi des Co-Ops qui veulent établir sur les ruines de notre régime capitaliste et parlementaire un commonwealth coopératif, le parti libéral définit sa politique et arrête les grandes lignes de son programme. Ce programme il s'engage à le transposer dans le domaine de la réalité et de la législation quand le parti en aura l'occasion, c'est-à-dire quand il prendra de nouveaux rênes du pouvoir. Pour résoudre le problème du chômage, il préconise la création d'un comité national tel que demandé par M. Mackenzie King dès la session d'urgence, et l'établissement d'un assurance-chômage.

Il veut aussi, pour raviver le commerce et l'industrie, rétablir le tarif au niveau du budget Dunning et porter la préférence britannique à 20 p.c. Commencer avec toutes les nations sur une base réciproque, voilà ce qu'il faut pour assurer à notre industrie le champ d'action qui lui est nécessaire pour prospérer.

Le parti libéral veut encore l'établissement d'une banque centrale car le crédit n'intéresse pas seulement les banquiers mais le citoyen moyen. Il s'attache au principe de l'étatisation du National Canadien. Il demande une étude spéciale du problème agricole, la réforme de notre loi électorale, l'abrogation de l'article 98 du code criminel qui, de ce temps-ci, fait beaucoup parler de lui à la Chambre des Communes, le contrôle de l'émission des actions des compagnies, une rigueur économique dans l'administration. Voilà les grandes lignes du programme que le parti libéral a défendu à la Chambre des Communes, et défendra par tout le pays.

Il croit que, grâce à ces réformes, il sera en mesure de remédier, en autant que faire se peut, à la crise. Le parti fera connaître ce programme au public prochainement.

L'Ecole ménagère de Saint-Jacques de Montcalm

L'Université de Montréal vient de se l'annexer

L'Université de Montréal vient de s'annexer une nouvelle école ménagère régionale, celle de Saint-Jacques de Montcalm. Cette école est sous la direction de Soeur Ste-Anne du St-Esprit, des Soeurs de Ste-Anne.

L'Ecole ménagère de Saint-Jacques de Montcalm est la sixième que l'Université de Montréal s'annexe et dont elle reconnaît les diplômes. Les autres écoles par ordre d'ancienneté sont: l'Ecole St-Joseph, de la Côte St-Michel; l'Ecole Ste-Martine, comté de Chateauguay; l'Ecole de Sutton, comté de Brome; l'Ecole ménagère des Soeurs Grises, rue St-Mathieu; l'Ecole ménagère régionale de Montebello, comté de Papineau, et finalement la nouvelle Ecole St-Jacques de Montcalm. Il y a dans ces six écoles environ 250 jeunes filles qui recevront leur diplôme d'enseignement ménager au mois de juin prochain.

La coalition en Afrique-Sud

Le Cap, Afrique-Sud, 15 (S.P.C.) — Le chef de l'opposition, le général Jan Christian Smuts, chef du parti sud-africain, a déclaré hier soir qu'il est disposé à rencontrer le premier ministre Hertzog afin de discuter avec lui de la formation d'un cabinet de coalition.

Nouvel appel de Schwartz

Me Lucien Gendron s'est présenté pour la seconde fois devant les juges de la Cour d'appel ce matin en demandant la permission d'appeler sur les faits et sur le droit dans la cause de Schwartz, trouvé coupable du meurtre du gardien de nuit de l'édifice Castle, le 19 septembre 1931, par un jury de la Cour du Banc du Roi que présidait le juge Loranger. Me Gérard Fautoux occupe pour la Gauronne.

Le congé bancaire du Michigan

Détroit, 15 (S.P.A.) — Aujourd'hui, deuxième jour du congé légal de huit jours que le gouverneur a proclamé pour suspendre les affaires de banque et de fiducie à cause de la crise, les quelque 900,000 déposants du Michigan ont obtenu la promesse qu'une partie de leurs épargnes sera mise à leur disposition demain.

Tribunaux d'inquisition

LE GOUVERNEMENT TASCHEREAU VEUT INSTITUER DES JUGES-POLICIERS

Québec, 15 (D. N. C.) — Le gouvernement présente une loi extraordinaire par laquelle il institue de véritables tribunaux d'inquisition.

Par cette loi, on établit tout juge des sessions, magistrat de police ou magistrat de district, juge-policier. Si le juge entend parler que quelqu'un sait quelque chose au sujet d'une offense à la loi des liqueurs, le juge peut assigner cet homme, le forcer à livrer tous ses renseignements, désigner les coupables, ou ceux qu'il croit coupables, produire tout document ou pièce, etc.

Puis le magistrat-policier doit transmettre le dossier ainsi collecté au procureur général.

Réformes de la Ligue des propriétaires

Montréal serait divisé en dix-sept quartiers avec deux représentants chacun dont l'un élu par les seuls propriétaires — Trois des membres de l'exécutif seraient choisis par les échevins élus par les propriétaires

Québec, 15 (D.N.C.) — Une délégation de la Ligue des propriétaires de Montréal est arrivée hier à Québec. Elle veut connaître parmi les députés le sentiment général sur des modifications qu'elle se propose d'apporter à la charte de Montréal, au moyen d'un bill, si l'opinion est favorable. Son projet est de restaurer la qualification foncière tout en gardant aux locataires une partie de leurs privilèges actuels.

La Cité de Montréal serait divisée en dix-sept quartiers ayant deux représentants chacun. Le premier des deux représentants serait élu par les propriétaires seulement, et le second par les proprios et les locataires réunis.

Trois des membres du comité exécutif seraient choisis par les échevins élus par les propriétaires, et les deux autres commissaires par le conseil en général.

Les délégués prévoient que si on n'adopte pas une mesure remédiate qui donne aux propriétaires le contrôle administratif, les chômeurs vont finir par envoyer une majorité au conseil et s'emparer des finances de la ville.

Il font aussi valoir qu'actuellement ce sont les seuls propriétaires qui nourrissent les chômeurs et portent le faix de la taxe. Il n'est que juste, puisqu'on les oblige à tout payer, qu'on leur laisse le contrôle de l'administration.

M. Taschereau présente plusieurs bills

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX NE SE RENDONT PLUS RESPONSABLES DES DETTES DE LA MUNICIPALITE — DEUX PROJETS DE LOI DE M. LA FERTE

Québec, 15. — (D.N.C.) — Hier après-midi, au début de la séance de l'Assemblée législative, M. Alexandre Taschereau a proposé une série de bills.

Le premier projet de loi est intitulé: "Loi modifiant la loi des dettes et des emprunts municipaux". Le but de ce bill est de défendre aux conseillers municipaux de se rendre personnellement responsables des dettes de la municipalité.

D'après un deuxième projet, le premier ministre propose de modifier le Code municipal. Il s'agit d'amendements à la Loi des Cités et Villes, amendements sans importance.

M. Taschereau présente un troisième projet pour modifier la Loi de la Commission municipale de Québec, et un quatrième pour modifier la Loi "22" George V". M. Hector Laferte introduit à son tour un projet modifiant la Loi du Retour à la Terre, projet par lequel le gouvernement pourra acheter les lots à un prix variant de \$5 à \$100 pour y établir des colonies.

Le ministre de la Colonisation et de la Chasse se propose d'amender la loi de la Chasse dans le but de favoriser la ferme expérimentale et le jardin zoologique de Charlesbourg. Un autre amendement a pour but de protéger la perdrix à queue dentelée, et un troisième concerne le transport des animaux tués.

Le Pérou et la Colombie rompent leurs relations

(Dernière heure)
Bogota, Colombie, 15 (S.P.A.) — Le ministre des affaires étrangères a remis des passeports au personnel de la légation péruvienne à Bogota. Suivant l'usage, la remise de passeports aux diplomates d'un pays étranger sans que ceux-ci l'aient demandé signifie la rupture des relations diplomatiques.

Sherbrooke peut emprunter \$435,000

Le comité des bills privés refuse cependant à cette ville d'opérer un service d'autobus

Québec, 15. (D. N. C.) — Le comité des bills privés a siégé ce matin, sous la présidence de M. Joseph Cohen.

Il a permis à la ville de Sherbrooke d'emprunter \$435,000, soit \$100,000 pour secours directs, \$50,000 pour des propriétés de la cité, \$75,000 pour du matériel pour ligne de transmission d'énergie électrique, et \$200,000 pour arrérages de taxes à couvrir.

Le taux d'intérêt ne devra pas dépasser six pour cent. Le comité a rejeté une demande de permis d'opérer un service d'autobus.

L'abolition du Conseil législatif

On dit que M. Martin Fisher réclamera cette mesure, pour épargner \$100,000 par année à la province

Québec, 15 (D.N.C.) — On dit que depuis quelque temps les conseillers législatifs se réveillent en sursaut, ébranlés par de lointains roulements souterrains, présages funestes.

Au début de la session, M. Thériault avait invité ses frères à réfléchir sur l'incertitude des choses humaines. Quand nous paraîtrons au jugement dernier, a dit en somme le conseiller, comment justifierons-nous notre existence, si nous sommes incapables de critiques constructives?

C'est du moins l'avis de M. Martin Fisher. On dit que cet après-midi, dans son discours sur le budget, il réclamera l'abolition de ce corps décoratif, pour épargner \$100,000 par année à la province. Il serait d'avis que c'est une antiquité coûteuse et inutile, présente-mment.

Rien au feuilleton

Québec, 15 (D.N.C.) — Après le débat d'hier sur le vote des femmes, le feuilleton du Conseil législatif est épuisé. Il n'y aura qu'une courte séance cet après-midi, puis le Conseil s'ajournera à la semaine prochaine.

Canada et Nlle-Zélande

CE DERNIER PAYS EST PRET A CONSIDERER UNE REGLEMENTATION DE SES EXPORTATIONS DE BEURRE CHEZ NOUS

Wellington, N.-Z., 15. (S. P. C.) — Le ministre des finances, M. J. G. Coates, a affirmé aujourd'hui que la Nouvelle-Zélande, mise au courant des craintes qu'éprouvent les fabricants de beurre canadiens, est prête à considérer une réglementation de ses exportations de beurre au Canada. La Nouvelle-Zélande, a-t-il ajouté, fera tout en son pouvoir pour maintenir les bonnes relations commerciales qu'elle a avec le Canada. Le gouvernement néo-zélandais entend maintenir l'entente commerciale signée au cours de la conférence d'Ottawa. M. Coates a laissé entendre que si le traité commercial présent, qui expire en mai, n'est pas renouvelé, un nouveau traité sera rédigé. Toutefois, jusqu'à présent, le commerce entre les deux pays est plus à l'avantage du Canada qu'à celui de la Nouvelle-Zélande, a-t-il affirmé.

Griefs

Une délégation de marchands de bois et de charbon a formulé des griefs contre l'administration des secours directs dans les paroisses Sainte-Catherine et Sacre-Coeur. M. Legault leur a demandé d'écrire immédiatement au comité exécutif à ce sujet, et que la ville fera une enquête.

"Au Cap Blomidon", par Alonzi de Lestre

LE SENTIMENT DU LECTEUR

"La beauté de la forme ne le cède en rien à la richesse du fond... Le style suit le mouvement naturel de la pensée et de la sensibilité de l'auteur. Sa phrase tantôt court rapide, concise et alerte, tantôt coule pleine du mystérieux accord du mouvement et du rythme. Grâce à une éducation parfaite de ses yeux et de son goût, l'écrivain a pu multiplier les images, les métaphores, les symboles qui tous enlèvent de la vie, de la pensée et de l'art. Art savant et fin au point de voiler sa force peut-être aux esprits moins délicats ou inattentifs, mais plein de charme pour les gens de goût."

La haute critique, espérons-le, trouvera en ce livre une valeur incontestable. Dans tous les milieux on se réjouit de l'oeuvre. De notre part, sachant qu'elle reflète l'homme et qu'elle transmet, nous nous empressons de féliciter l'auteur et de dire à qui veut goûter une littérature saine: Lisez Au Cap Blomidon.

—Revue de l'Université d'Ottawa (janvier-mars 1933); sous la signature: G. M.

Au Cap Blomidon est en vente au Service de Librairie du Devoir, 430 rue Notre-Dame est, au prix de 75 sous. Port en plus, 10 sous.

L'abrogation de la prohibition

(Dernière heure)
Washington, 15 (P.A.) — Le Sénat a décidé d'étudier la résolution Blaine pour l'abrogation de la prohibition.

Les "bons" seront uniformes

C'est la décision que vient de prendre la Commission consultative du chômage — Augmentation de contributions pour les secours directs

Le comité exécutif a reçu ce matin trois délégations. La première représentait le Conseil des métiers et du travail. Elle a exprimé certains griefs contre le système actuel de secours directs, ce à quoi M. Chevalier, président de la Commission consultative du chômage, a répondu en annonçant une nouvelle forte importante.

M. Chevalier a déclaré que le "bon" uniforme par toute la ville et pour toutes les associations de charité a été décidé à la séance d'hier après-midi de la Commission consultative du chômage. De plus, la Commission a décidé d'augmenter de \$1.00 à \$1.50 par semaine la contribution en "bons" pour secours direct, dans le cas d'une seule personne. Pour plus d'une personne, la Commission a décidé d'accroître de 50 sous de plus par personne jusqu'à un maximum de \$7.50. Jusqu'ici le maximum était de \$5.00 et le minimum était de \$1.00. M. Chevalier a expliqué que cet argent est pour le boucher et l'épicier. Quant au chauffage, on y pourvoira comme auparavant. Il s'agit, en somme, d'une forte augmentation que la Commission consultative du chômage a décidée, augmentation qui augmentera certainement les dépenses mensuelles pour secours directs dans notre ville.

M. J. T. Foster, qui était le porte-parole de la délégation, a demandé si la ville ne pourrait pas faire quelque chose au sujet de l'électricité et du gaz. M. Chevalier a répondu que les secours directs comportent du combustible pour le chauffage; quant à la lumière, on y pourvoira comme auparavant. Il s'agit, en somme, d'une forte augmentation que la Commission consultative du chômage a décidée, augmentation qui augmentera certainement les dépenses mensuelles pour secours directs dans notre ville.

M. J. T. Foster, qui était le porte-parole de la délégation, a demandé si la ville ne pourrait pas faire quelque chose au sujet de l'électricité et du gaz. M. Chevalier a répondu que les secours directs comportent du combustible pour le chauffage; quant à la lumière, on y pourvoira comme auparavant. Il s'agit, en somme, d'une forte augmentation que la Commission consultative du chômage a décidée, augmentation qui augmentera certainement les dépenses mensuelles pour secours directs dans notre ville.

M. Foster a aussi parlé des questions posées aux chômeurs assistés. M. Chevalier a répondu que ces questions sont nécessaires, et qu'elles ont déjà permis de corriger bien des abus.

Enfin la délégation a demandé qu'une conférence, à laquelle seraient représentés les principaux corps publics, discute les problèmes du chômage. On étudierait ces questions sous tous leurs aspects, et on se référerait à l'autorité compétente des recommandations que l'on pourrait formuler. M. Legault a accepté et a invité le Conseil des métiers et du travail à formuler un agenda des questions qu'ils veulent discuter et que la ville invitera les corps publics à se faire représenter à cette conférence.

Il a dit, comme les délégués allaient se retirer, qu'il lui a fait plaisir de les recevoir, que le Conseil des métiers et du travail est un corps public représentatif et que ce n'est pas d'organisations comme celle-là qu'il s'agit lorsque l'on met le public en garde contre certains clubs ouvriers.

D'après ce qu'a dit M. Foster, la conférence qui se réunira pourrait avoir beaucoup de répercussions. Il a indiqué que, par exemple, vu que le gouvernement fédéral dépense \$11,000,000 pour les secours directs et \$216,000,000 pour les intérêts, il serait peut-être opportun de faire des emprunts de conversion.

Sir Ronald retourne à Washington

Londres, 15 (S.P.A.) — L'ambassadeur de Grande-Bretagne aux Etats-Unis, sir Ronald Lindsay, s'est embarqué hier à bord du paquebot *Majestic* à Southampton pour retourner à Washington. Sir Ronald, qui a discuté la question des dettes de guerre à plusieurs reprises avec les membres du cabinet, a déclaré qu'il s'en retournerait avec des instructions complètes au sujet de la question des dettes de guerre, mais il n'a pas voulu faire de déclaration. Il est accompagné de M. T. K. Bewley, assistant-secrétaire du trésor, qui lui servira d'avis financier.

Le Japon ne négocie plus avec la S. D. N.

Tokio, 15 (S.P.A.) — Le gouvernement a déclaré aujourd'hui que le Japon a formellement cessé ses négociations avec la Société des Nations au sujet de la Mandchourie. On ne croit pas toutefois que le Japon se retire de la Société des Nations avant un mois.

Par suite d'une manifestation croissante de sentiments antijaponais à Genève, les prix des valeurs ont tellement fléchi à Tokio, à Osaka et à Nagoya que les Bourses de ces trois villes ont fermé leurs portes à midi.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Tél. 146-1460; H.A. 1241).

La Page féminine

Chronique culinaire

Les entrées économiques

On crie de toutes parts d'économiser et, naturellement, ce soin revient d'abord aux femmes, aux ménagères en particulier. L'art d'accommoder les restes arrive donc à propos en temps de crise, pour diminuer les dépenses du ménage.

Il est des entrées qui se prêtent à cet art d'employer les restes de façon attrayante et flatteuse pour le palais. Ces mets, comme on le sait, se servent immédiatement après la soupe, dans des assiettes de dimensions moindres que celles des plats de résistance. C'est peut-être dans la préparation des entrées que la bonne ménagère manifeste le plus ses aptitudes culinaires et son habileté à passer les restes du repas précédent sans que cela paraisse.

On peut très bien servir comme entrée les restes de poisson de la veille; servi par portion individuelle et bien garni, le poisson est fort goûté, avant la viande. Des boulettes de poisson, des croquettes de légumes sont également des entrées appétissantes. On ne négligera pas plus les crustacés: huîtres, crevettes, moules, homard, etc. Voici trois recettes qui pourront vous faire des entrées délicieuses:

Boulettes de poisson

2 tasses de purée de pommes de terre, 1 oignon, 1 tasse de poisson haché, 1 œuf, chapelure, persil, sel et poivre.

Bien mélanger ensemble la purée de pomme de terre, l'oignon haché finement, le poisson, l'œuf et les assaisonnements. Préparer avec ce mélange des boulettes de la grosseur d'un œuf et les rouler dans la chapelure. Faire cuire dans la friture et servir une boulette décorée de persil, par convive.

Croquettes de panais

4 panais, 2 œufs, 1 c. à table de beurre, 1-2 tasse de lait, 3 c. à table de farine, chapelure, sel.

Cuire les panais, les écraser finement et leur ajouter les œufs, le lait, le beurre, la farine et le sel. Faire des petites boulettes, les rouler dans la chapelure. Faire cuire dans la friture et servir une croquette décorée de persil, par convive.

Rognons frits

2 rognons, 1 œuf, biscuits sodas hachés, eau, sel.

Faire dégorger les rognons dans eau vinaigrée et les faire cuire dans l'eau salée pendant environ vingt minutes. Les égoutter et les débarrasser de leur enveloppe et de tous les filaments blancs. Les couper en carrés, les rouler dans œuf battu et les biscuits sodas et faire cuire en pleine friture. Servir avec quelques morceaux de patates frites.

Dame CASSEROLE

Récollecion mensuelle

La récollecion mensuelle pour les jeunes filles aura lieu, au Foyer de la Claire d'Assise, 5045 St-Dominique, Montréal, tel. Dollard 8026, dimanche 19 février. La messe aura lieu à 8 h. Toutes les jeunes filles seront les bienvenues. Il y aura une retraite fermée du 3 au 7 mars, prêchée par le R. P. Marie-Mile, O.F.M.

Académie Ste-Brigide

La réunion des anciennes élèves de l'Académie Ste-Brigide aura lieu le 18, à 2 h. à l'Alma Mater. Pour renseignements, s'adresser à la secrétaire, Berthe Dugal, 1123 St-Papineau, ou à Ch. 2503.

Retraites fermées

Au monastère de Marie Réparatrice, 1025 boul. Mont-Royal ouest: v. 26 au 1er mars, dames; mars, 9 au 13, Enfants de Marie de l'Immaculée-Conception; mars, 16 au 20, jeunes filles; mars, 26 au 29, dames.

Aux Trois-Rivières, 865 St-Charles, fév. 23 au 26, jeunes filles; mars, 9 au 12, dames; mars, 23 au 26, dames.

Proière de s'inscrire à l'avance pour tous renseignements, s'adresser à la directrice.

Les trouvailles de nos petits trésors

(Nous publions sous cette rubrique les mots de leurs enfants que nos lecteurs et lectrices voudront bien nous envoyer. Les enfants de plus de 9 ans sont hors concours. Prière d'adresser tout envoi à la Page Féminine, le Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.)



Définition juste

Marie-Lys est une petite fille précieuse. A sept ans, elle n'est jamais en peine pour répondre à quelque question que ce soit. Sa maîtresse lui demande un jour, pour l'embrouiller: "Qu'est-ce que la lune?" Imperturbable, Marie-Lys répond: "La lune, c'est un rond qui reste dans l'air."

(Envoi du Dr J.-O. Bellemare, St-Jean-Baptiste de Rouville.)

Pas égoïste

Monique, 4 ans, à qui l'on parle souvent de son ange gardien, est à jouer. Maman vient à passer des bonbons aux invités et, connaissant la sympathie de sa fille pour les sucreries, se garde bien de l'oublier. Comme c'est son tour, Monique en prend un et demande, charitablement: "Maman, je pourrais-tu prendre l'autre pour mon ange gardien?"

(Envoi de Mme Lessard, Hull.)

Pourquoi pas?

La maman fait à Marie-Ange (2 ans et demi) un tout petit peu de catéchisme. Lui parlant de la création de l'homme, elle lui dit que le bon Dieu le créa de rien et que, prenant un peu de terre, il souffla dessus. Interrompant ici sa mère, le bébé de lui demander: "Pourquoi ça a pas pris du chocolat?"

(Envoi de Mme J.-Henri Pelletier, Rivière-du-Loup.)

Une nouvelle couleur

Monique (5 ans) fait sa visite quotidienne à sa grande amie. Celle-ci lui raconte qu'elle revient du magasin où elle s'est achetée une robe. — Est-ce une robe de "petit soir"? De quelle couleur? demande Monique. — Couleurs... vermillon. — Ça ressemble à quoi, "vermillon"? — C'est un peu plus pâle que la robe que tu as en ce moment, répond Mlle X... Bien alors, c'est pas "vert mignon", c'est "rouge mignon", qu'il faut dire!

(Envoi de C. N., Outremont.)

Pour les sans-cœur

Thérèse a quatre ans; il y a plusieurs mois que sa maman lui apprend sa prière, lorsque un bon

Blancs de souscription

Asile de la Providence, 551 rue Ste-Catherine Est, Montréal.

Blancs de souscription

Veillez trouver ci-inclus mon chèque au montant de \$..... comme offrande pour la soupe juïdienne des pauvres.

N.B. — Les chèques doivent être faits à l'ordre de "Comité de la soupe", 551, Ste-Catherine est. Les noms des donateurs seront publiés dans les journaux, cela tiendra lieu de reçu.

POUR LES COURSES D'EMPLETTES



matin, elle lui dit: "Thérèse, c'est aujourd'hui que tu dis la prière toute seule. — Oh! oui, maman. Je la sais toute seule." Et elle commence: "Mon Dieu, je vous donne mon cœur"... Et, levant ses grands yeux bleus vers le ciel, elle continue de son chef: "Donnez-le à ceux qui n'ont pas..."

(Envoi de Mme Benoit, Rosemont.)

Choses vivantes...

La petite famille réunie, les enfants demandent aux parents qui a fait ceci, cela; les parents répondent que c'est le bon Dieu. Un petit dit à son frère, François (celui-ci a 3 ans 1-2) — Comme ça, c'est le bon Dieu qui a fait la table, les chaises. — Non, dit François, le bon Dieu fait rien que des choses qui vivent...

(Envoi de l'avocat Laflamme, Montmagny.)

Beau savant!

Importunée de s'entendre donner par son taquin d'oncle l'abbé un petit sobriquet qu'elle n'aime pas, Jeannine, 5 ans et demi, et qui tutoie tout le monde, s'écrit: "Veu-tu bien m'ôter ça, ce nom-là!" Puis, comme pour souligner son mécontentement, regardant son oncle avec des yeux qui en disent long, elle ajoute: "Beau savant!"

(Envoi de M. A. M., Grand'Mère, Qué.)



Au pensionnat Sainte-Angele

L'Amicale du pensionnat Ste-Angele tiendra sa prochaine séance du cercle d'études le mercredi 22 février, à 7 h. 30 dans les salles du pensionnat. Toutes les anciennes élèves sont cordialement invitées.

Ce que pensent nos lecteurs

Espionnage et rapportage

L'obligation de rapporter s'impose s'il s'agit de parer à un mal grave, s'il y va du bien public ou de la charité envers le prochain; là-dessus, point de discussion et nous admirons le rapporteur qui accomplit son devoir.

Mais nous n'approuvons pas du tout certains professeurs ou préposés à la gouverne d'une école, qui, "tourmentés d'une malheureuse passion de savoir tout ce qui se passe" dans leur maison, mettent à l'honneur l'espionnage et le rapportage.

Des enfants nommés par l'autorité sont chargés de surveiller leurs camarades en classe, en récréation, dans la rue, partout. Un enfant glisse-t-il quelques mots à son voisin en temps de silence, échappé-t-il une parole grossière, grille-t-il une cigarette en contrebande, etc., vite les espions à l'affût s'emparent de rapporter à l'autorité, par trop complaisante, ce qu'ils ont vu, entendu ou, pis encore, ce qu'ils ont cru voir et entendre.

Peut-on sans scrupule habituer l'enfant à "considérer la paille qui est dans l'oeil de son frère, tandis qu'il perd de vue, bien souvent, la poutre qui est dans le sien"? Sait-on bien tout le tort que l'on cause ainsi à la jeunesse? Les enfants sont d'ordinaire si inconsiderés dans leurs paroles, qu'ils répètent

tout ce qu'ils ont appris de la conduite de leurs condisciples, le mal surtout. Sans doute, ils ont rarement l'intention de nuire; mais ils n'en contractent pas moins la triste habitude de la médisance.

Et puis dans quel but? L'enfant dénigre-t-il ses camarades? Pour obéir à la consigne, pour conserver un poste qui le met en vedette ou pour en obtenir un qu'il ambitionne; pour gagner les faveurs de ses maîtres; pour satisfaire son amour-propre: "Moi, je ne suis pas comme le reste des hommes"; pour détourner l'attention des autorités quand il a failli à son devoir. Est-ce tout? Pas encore. "Jalousie, haine, désir de vengeance ou plaisir de nuire" sont très souvent les honteux mobiles de la dénonciation. Un enfant réussit, est estimé de maîtres et élèves, un dénonciateur jaloux profitera du premier manquement de son camarade pour le rabaisser dans l'estime de ses professeurs. Entre les mains d'un espion, quelle arme puissante que le rapportage pour se venger d'un condisciple qu'il déteste! Parfois, le rapporteur invente méchamment et accuse à faux un compagnon, cela s'est vu. Il ira même jusqu'à se réjouir et se vanter effrontément des punitions qu'il aura fait pleuvoir sur les délinquants. Si fantaisiste que paraisse cette dernière assertion, elle n'en reste pas moins parfaitement vraie. Cas isolé, dira-t-on. Non pas.

Encore si tous les délinquants étaient rapportés. Mais l'espion a des amis qu'il protège, qu'il défend... Bien naïfs les maîtres qui croient tout apprendre par ce réprouvable moyen.

Pas de pire école d'hypocrisie que ce système d'espionnage et de rapportage! Ces élèves, épiés constamment par des camarades désireux de les surprendre en faute, deviendront vite habiles et passés maîtres dans l'art de se cacher, d'agir frauduleusement... Yeux baissés et mains jointes devant les surveillants, ils n'auront rien de l'ange quand ils se croient en sûreté...

Dans ces maisons de formation (?) où l'on devrait tant s'aimer, on apprend à se défier les uns des autres, à se détester, à se haïr... Qu'on est loin de la charité du Christ: "Aimez-vous les uns les autres", charité que prêchait saint Paul aux Corinthiens: "La charité est douce et bienfaisante; elle n'est point envieuse; elle ne cherche point ses propres intérêts; elle n'a point de mauvais soupçons."

Certains professeurs finissent heureusement par s'apercevoir que les espions en qui ils avaient placé toute leur confiance les ont bel et bien trahis pendant des mois... La leçon vaut bien une... conversion.

Nous croyons donc fermement, après avoir été naguère plusieurs mois à même de juger de ses méfaits, que la manie du dénigrement doit être combattue avec fermeté. Efforçons-nous donc, au besoin, de faire "remarque" aux délinquants combien ces fautes sont considérables devant Dieu, combien les conséquences en sont difficilement réparées et combien peu on se fierait à eux plus tard, s'ils étaient incapables de tenir secrète une faute qui ne doit pas être divulguée.

Nous empruntons une fois de plus au manuel de "Pédagogie pratique à l'usage des F. E. C." ces judicieux conseils "Cherchez, dit l'auteur en parlant de la manie du dénigrement, cherchez à développer les qualités contraires à ce déplorable penchant: la bienveillance, le respect, l'admiration pour tout ce qui est noble, et l'habitude de ne voir que le bien dans les actions d'autrui, ou du moins dans ses intentions."

Remplaçons l'espionnage et le rapportage par l'apostolat. Cherchons à former des apôtres. Quand nos enfants comprendront tout ce qu'il y a de grand, de beau, d'entraînant dans l'apostolat, tout bonnement, sous le regard de Dieu et des bons anges, ils s'engageront à l'obéissance celui qui refuse de se soumettre. Ils essayeront délicatement de remettre en amitié deux

Nos contes historiques

Récit de Victor Morin



De son mariage avec Catherine Primor, Charles Le Moyne eut quatorze enfants qui ont continué d'illustrer son nom: dix de ses fils ont servi dans l'armée ou la marine et ont mérité par leur valeur le surnom de "Macchabées de la Nouvelle-France".

Charles Le Moyne et ses fils (suite)

Illustrations de James McIsaac



En récompense de ses services, Charles Le Moyne fut anobli en 1668, sous le titre de "sieur de Longueuil" nom qui se rattache à l'une de ses terres, située en face de Montréal. Ses fils prirent ensuite les noms des diverses autres terres qu'il possédait.

(à suivre)

EATON

offre jeudi une grande

VENTE SPOTLIGHT

en articles pour petits garçons et petites filles de 2 à 6 ans

Nous invitons toutes les mamans économes à passer une partie de la journée au Magasin pour profiter des occasions extraordinaires.

Troisième étage — rue Victoria

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

LISEUSES

On a trouvé un moyen ingénieux de relier un livre: c'est de le revêtir d'une belle liseuse de cuir.

Voici une liste de ces liseuses:

Beau cuir métis mosaïque, encadrements, cuir repoussé, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste... \$3.00
Beau cuir métis mosaïque, encadrements, médaillon cuir repoussé, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste... \$3.00
Beau cuir métis mosaïque, encadrements, cuir repoussé, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste... \$3.00
Beau cuir métis mosaïque requin, incrustations couleurs contrastantes, filet or, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste... \$2.50
Ces dernières liseuses ont pour format: 6 3/4 x 8 1/2.

Toutes les liseuses plus haut mentionnées ont pour format 5 3/4 x 8, c'est-à-dire qu'elles sont faites pour recouvrir le livre de bibliothèque ordinaire.

Beau cuir métis uni vert ou bleu, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste... \$2.50

Beau cuir métis brun, encadrement fers spéciaux, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste... \$2.50

Beau cuir métis mosaïque requin, incrustations couleurs contrastantes, filet or, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste... \$2.50

Ces dernières liseuses ont pour format: 6 3/4 x 8 1/2.

SERVICE DE LIBRAIRIE
DU DEVOIR.

430 rue Notre-Dame est, Montréal

condisciples qui se sont brouillés. Ils ont parlé simplement mais affectueusement au camarade dont ils ont à se plaindre. Ils s'efforcent de ramener au devoir celui qui s'en écarte. Cela vaut incontestablement beaucoup mieux que l'espionnage et le rapportage.

JEAN-RAYMOND
Montréal, le 10 février 1933.

Au sacre de S. E. Mgr Melanson

VOITURES SPECIALES DU C. N.

Les dignitaires ecclésiastiques qui assisteront au sacre de S. E. Mgr Melanson, à Chatham, N.-B., le 22 février prochain, partiront de Montréal dans des voitures spéciales du Canadian National, attelées à l'Océan Limité, lundi, le 20 février. Parmi les dignitaires qui feront le voyage l'on remarque S. E. Mgr Andréa Cassulo, délégué apostolique et son secrétaire, Mgr Bearzotti, S. E. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, S. E. Mgr Deschamps, LL. EE. NN. SS. Limoges, de Mont-Laurier, Courchesne, de Rimouski, Desmarais, de Saint-Hyacinthe, et autres. Se rendra aussi à Chatham, dans le même train M. l'abbé B. Poirier, prieur

fidèle du chapitre Dollard (4e degré) des Chevaliers de Colomb, un compagnon d'études de Mgr Melanson.

La plupart de ces dignitaires reviendront par le Canadian National, après la cérémonie et quelques-uns s'arrêteront à Campbellton, où le nouvel évêque de Gravelbourg célébrera une messe pontificale dans l'église dont il fut longtemps le curé, le jeudi 23 février.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*).

Illustrations de James McIsaac



Se souvenir que le surnom de "Macchabées de la Nouvelle-France" s'applique à l'un de ses fils, qui a servi dans l'armée ou la marine et ont mérité par leur valeur le surnom de "Macchabées de la Nouvelle-France".

(Courtoisie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal)

Feuilleton du "Devoir"

Entre Deux Coeurs

par A. DE ROLIAND

6. (suite)
Jusqu'alors il avait tenu les pauvres, baissées. Elles se plissaient pour découvrir ses yeux glauques, tandis qu'il continuait: — C'est vers elle, vers ta tante, que j'envoie. C'est la cousine Germaine de ton père, tu es du même sang qu'elle.
Trois ans avant son passage ici, l'avais revue à Paris, alors que je me trouvais à la recherche de ce vieux tableau du XVIIe siècle qui échappait au dernier moment, on petit garçon avait sept ans. C'était un charmant enfant

aux cheveux blonds tout bouclés, au visage fin et expressif, dont les traits réguliers présageaient bien pour l'avenir.
— Il s'appelle Loïs, je crois? questionna l'étudiante.
— Loïs, répéta complaisamment son oncle. Un joli nom, certainement choisi par sa mère.
Il eut un vague sourire.
— Avez-vous calculé, Mademoiselle, reprit-il sûr un ton plus vif, l'âge qu'aurait actuellement votre cousin?
— Oh! ce n'est pas bien difficile, jeta-t-elle dans un grand rire.

Huit, plus trois, plus sept, égalent dix-huit.

— Oui, dix-huit ans, c'est bien cela, redit le petit vieux tassé entre le bureau et son fauteuil de cuir usé.

Et, la tête si basse qu'elle semblait vouloir atteindre l'arête angulaire des genoux, il répéta de nouveau:

— Dix-huit ans, et tu viens d'en avoir seize... Si ce jeune homme réalise ce qu'il promettait enfant, surtout s'il ressemble à sa mère, tu pourras être fière de ton cousin.

— Toi, fit-il, et il releva les yeux, tu es de leur famille, et aussi ma fille adoptive. L'enfant de ma prédilection. Je t'ai vue grandir, te développer, devenir femme. Ton intelligence s'est formée; sans nous quitter, elle a pu trouver sa patrie, et ton succès même démontre combien tu as su profiter de tes leçons. Près de ta tante, à son exemple, tu as appris tout ce qu'une femme doit savoir pour la tenue et le bon ordre de sa maison. Enfin, te voilà en passe de devenir une jeune fille accomplie."

Il jeta un long regard sur l'étudiante qui, les deux mains croisées sur ses genoux, la tête en arrière, le contemplait de ses grands yeux étonnés, tandis que les lèvres roses s'entr'ouvraient en un demi-sourire amusé, satisfait et naïf tout ensemble.

— Oh! mon oncle, fit-elle, voyant qu'il se taisait. Comme je m'attendais peu à tout ce que vous me dites là. Oui, je serais contente de connaître cette jolie tante et ce grand cousin! Mais, dites-moi, est-ce bien sûr que je leur plairai? S'ils allaient ne pas me trouver de leur goût! J'ai toujours vécu entre la tante Pauline et vous, oncle Michel, qui tous deux m'aimez bien...

— Et qui donc ne l'aimerait pas, petite sotte, te connaissant comme nous te connaissons! Il suffit de te voir pour proclamer qu'il n'y a pas deux pareilles à notre petite Phantette! Que ce soit pour l'intelligence, pour la beauté, pour le cœur, qui donc pourrait te valoir? Je me le demande!

Il fixait de ses yeux convaincus la fillette fraîche et souriante qui

se tenait en face de lui. Les joues étaient rosées, d'un joli rose de brune, les cheveux frisonnants encadraient la figure en de lourdes masses. Le regard naïvement canin des prunelles couleur de bleu lui répondit avant même qu'elle parlât.

— Puisqu'il en est ainsi, j'ai hâte de les connaître, mon petit oncle. Je voudrais déjà être près d'eux, dans notre capitale. Je vous écrirai tout, mon oncle, je vous rendrai chacune de mes impressions. Dites-moi, quand pensez-vous recevoir une réponse?

Un bruissement de chefs se fit entendre derrière la porte.
— Hé! mais, que comptez-vous donc ainsi? s'exclama une voix agitée et volubile. Voilà plus d'une heure que vous êtes enfermés dans ce bureau, à ne rien faire, sans un papier devant vous, sans un crayon! Ce n'est pas dans vos habitudes, n'est-ce pas?

— Non, ma petite tante, fit la jeune fille affectueuse et taquine. Nous combinions ensemble quelque chose.

— Quoi donc?
— Mon voyage pour Paris!

Que de préparatifs, que de conseils, que d'agitation devait occasionner ce voyage. La vieille couturière à la journée, qui depuis plus de vingt ans conservait la clientèle de Mlle Rambois, fut mandée. Une en-clopie bleu pâle, finement salicée et parfumée avec art, avait provoqué tout ce mouvement. Elle contenait une longue lettre d'une écriture élégante et rapide. En termes mesurés, empreints de délicats, la marquise de Kermance exprimait le plaisir qu'elle ressentait à la pensée de faire plus connaissance avec sa petite nièce, Phantette de Vertcygne... Courtoisement elle étendait son invitation jusqu'au ménage Rambois. Elle terminait en ajoutant que pour un mois encore elle serait à Paris et qu'elle espérait bien leur en faire, à tous, les honneurs.

L'oncle Michel n'accepta que pour sa nièce. Il l'accompagna jusqu'à Moulins, la mit dans son train, lui fit ses dernières recom-

mandations et demeura avec elle jusqu'au départ du convoi; alors même qu'il s'ébranlait, il resta sur le quai pendant qu'elle se penchait à la portière. Quelques secondes encore, leurs regards se croisèrent, tandis que se répondaient leurs sourires.

Lorsque le dernier wagon eut disparu, le petit vieux, un long moment, demeura immobile, les yeux perdus dans la vague.

— Il était temps qu'ils se connaissent, murmura-t-il enfin. L'unir à son fils, oui, ce serait mon rêve. "Que leur destin s'accomplisse... A la grâce de Dieu!" s'exclama-t-il très haut.

Et, brusquement, il tourna sur lui-même et s'éloigna à pas pressés, tandis qu'un employé qui, sur la voie d'en face, graissait l'essieu d'un wagon, le suivait un moment du regard, avec un étonnement railleur.

(à suivre)

Le journal est imprimé au 110, rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'imprimerie "Le Devoir". Propriétaire: Georges Lacombe. Directeur: Georges Lacombe.

lots 96-4 à 11, 142 à 143; terrain.

lots 96-4 à 11, 142 à 143; terrain.

M. Smart expose ce qu'il croit être la vraie situation financière de notre province

(Suite de la 1ère page)

moins vrai que le mal s'est aggravé par l'ingérence du régime actuel. L'industrie papetière a été établie sans méthode, sans précautions. Le surdéveloppement a été en grande partie imposé par le gouvernement actuel qui a forcé et obligé les acheteurs de limites à bois de bâtir des moulins d'une capacité quotidienne d'au moins mille tonnes, quantité qui représente une grande partie de la surcapitalisation. Il a oublié de dire que le gouvernement a toléré le travail du dimanche, activant ainsi la surproduction.

Il a oublié de dire que depuis 1930, le gouvernement a permis le transfert de 74,776 milles carrés de concessions forestières dont une grande partie étaient susceptibles d'être annulées et de servir comme réserves forestières.

Sous le régime actuel, 13,722 milles carrés de nos forêts ont été affermés. En quatre ans, de 1923 à 1927, 12,323 milles carrés ont été concédés, soit une étendue représentant 1-7 de toutes les concessions actuellement affermées et les tiers de toutes les concessions faites depuis 1897. Et l'orgie des ventes de concessions forestières de 1923 à 1927 a coïncidé avec la politique alors instaurée par le gouvernement actuel d'obliger les acheteurs de concessions à bâtir des usines à papier. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, plus tard, de discuter la politique forestière du gouvernement, les dommages incalculables qu'elle a accumulés. C'est même par la vente féroce de notre patrimoine que notre gouvernement se bâtitait de prétendus surplus à même notre capital forestier.

Développement hydro-électrique

Le trésorier a également parlé des développements hydro-électriques en mentionnant le coût, d'après lui peu élevé, de la production. Il a oublié de mentionner que dans toutes les concessions de pouvoirs hydro-électriques, le gouvernement, dont la première obligation est de prévoir, n'a pris aucune mesure pour assurer la protection des consommateurs qui, en l'occurrence, sont la population de cette province, en faveur de laquelle les ressources naturelles auraient dû être développées au lieu de l'être en faveur de quelques monopoles au détriment de la masse de la province de Québec. Nous avons assez de pouvoirs électriques pour procurer à la province des avantages exceptionnels au point de vue de la force motrice, au point de vue de l'éclairage, au point de vue même du chauffage. Sur ce point assurément, la politique du gouvernement se solde par un déficit désastreux pour le peuple et un surplus des plus injustes en faveur des monopoles.

Les mines

Au point de vue minier, il y a certains progrès que nous constatons avec plaisir. Mais si nous considérons que les amis du régime actuel sont au pouvoir depuis 36 ans et si nous mettons en regard le développement minier dans la province d'Ontario, nous constatons que même sur ce point le gouvernement a été des plus négligents.

Le député de Brome a également parlé de la crise manufacturière. Il a mentionné la tendance heureuse du public à se protéger au moyen d'assurances, et à abandonner l'idée de la spéculation; il a oublié de dire que la spéculation qui a entraîné tant de l'épargne populaire et aggravé considérablement la crise, a été dans plusieurs cas favorisée par le gouvernement qui ne porte pas toute la responsabilité, mais une partie importante de la responsabilité à ce sujet.

Il a également parlé du tourisme qui constitue évidemment une industrie importante, mais pour laquelle le gouvernement a certainement fait des dépenses nombreuses au détriment de certaines améliorations qui s'imposaient pour répondre aux besoins de la population de la province.

Enfin, le trésorier provincial a permis une dissertation sur l'inflation. Il est remarquable que cette dissertation précède immédiatement l'exposé de la situation financière de la province. L'idée de l'inflation conduit nécessairement à l'exposé budgétaire tel que prononcé par le trésorier provincial.

Les pitons

Il y a toutes sortes d'inflations. La pire, probablement, est celle sorte d'inflation préconisée par nos fermiers de l'Ouest par l'entremise de leurs représentants à la Chambre des Communes qui pressent le gouvernement d'émettre des billets de banque par millions et qui prétendent qu'il n'y a pas suffisamment d'argent en circulation pour stimuler les affaires. L'histoire nous apprend que c'est un moyen très dangereux, mais je doute que la méthode suivie par le gouvernement provincial d'émettre des millions de dollars de "pitons" dans la province que les détenteurs ne peuvent se faire payer. En d'autres mots, le gouvernement a financé ses extravagances aux dépens du public.

Nous n'avons pas le moyen de déterminer la somme totale des "pitons" distribués, puisque le premier ministre lui-même a déclaré en Chambre que la chose était impossible. Quel magnifique système de comptabilité! Imagine-t-on une compagnie qui distribue ainsi ses obligations et qui n'en tient aucun compte exact?

Il n'est pas étonnant que le trésorier ait préféré faire des prévisions pour l'année 1933-34, que dire ce qui se passe.

Pourquoi n'a-t-il pas soumis un état financier tel que celui préparé par Price, Waterhouse, et que le gouvernement a fait distribuer? Pourquoi n'a-t-il pas suivi les recommandations de la maison Price, Waterhouse? La réponse est simple. Si le gouvernement l'avait fait il aurait dû présenter un déficit de \$10,000,000 au lieu d'un déficit de \$584,708.

C'est en se servant d'une comptabilité antédiluvienne que le gouvernement a pu tromper la population et l'engager à croire à des surplus imaginaires.

Surcapitalisation

Le trésorier provincial n'a fait aucune référence à ce sujet, sans doute de peur d'offenser de gros intérêts. C'est une des pires formes d'inflation qui aient été pratiquées sans vergogne dans cette province.

Je pourrais citer un cas, celui de la Canada Paper and Power, où certains gros intérêts de Montréal ont obtenu des options sur un nombre de compagnies de papier et de pulpe et les ont amalgamées sous le nom précité. Mais avant d'offrir ces valeurs au public, ils ont versé de l'eau suffisamment dans le projet (actions ordinaires) pour faire flotter un navire de guerre. Ces valeurs ont été alors offertes au public qui les a achetées avidement (sans doute à cause des noms des directeurs qui étaient associés à l'entreprise). Le produit de la vente de ces valeurs, a rapporté au syndicat qui a lancé l'affaire environ \$20,000,000, disent les gens de la rue, sans compter un large bloc de valeurs. Comment une compagnie peut-elle espérer faire un succès, qu'il y ait ou non de dépression, sous de telles conditions? Toute cette transaction a été honnête mais le gouvernement n'a rien fait et a laissé voler le public. (Il n'y a pas d'autre mot pour exprimer la chose).

Le même groupe, en détachant la majorité des valeurs, a racheté la propriété en faillite et est maintenant en train de préparer une sorte de réorganisation. (Il vaudrait mieux dire spoliation). Le nouveau plan comprendra sans doute un nouveau "schéma" pour tromper le public encore une fois. Je demande au trésorier provincial de voir à faire disparaître ce genre d'inflation.

Un journal, le Herald, de Montréal, ami du gouvernement, offrait, dans son numéro du 14 janvier dernier, une récompense de \$10,000 à toute personne qui lui fournirait confidentiellement toute information sérieuse qui permette au journal d'exposer devant le public tout directeur ou officier de compagnie qui ont vendu des actions à des acheteurs non prévus sur la foi de prétendus tuyaux, relativement à l'une des 22 compagnies mentionnées dans l'annonce qui comprend la Canada Paper and Power. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour arrêter ce genre d'inflation, le plus mauvais qui soit et que le gouvernement, à entendre le trésorier, déteste tant?

La surcapitalisation constitue une inflation dangereuse. Le gouvernement, qui a le pouvoir et le devoir de légiférer, n'a rien fait pour prévenir et empêcher dans la mesure du possible, au moins pour les compagnies qui détenaient leurs pouvoirs de la province, une surcapitalisation désastreuse qui a englouti des millions de l'épargne populaire et qui a secoué profondément et peut-être irrémédiablement une de nos principales industries, l'industrie papetière.

Le trésorier provincial lui-même pratique l'inflation dans l'exposé budgétaire.

Le devoir du gouvernement en tout temps, mais surtout en temps de crise, consiste à donner un état exact, intelligible et complet de la situation financière de la province. Dans un temps de crise, spécialement, il convient que le peuple de la province sache exactement à quoi s'en tenir; une situation financière dorée par l'artifice, embellie par les jeux de comptabilité est de nature à provoquer et à autoriser des demandes considérables sur les fonds publics.

L'opposition est prête à coopérer avec le gouvernement à la solution des problèmes sérieux que nous devons résoudre, mais l'opposition manquera à son devoir si elle ne dénonçait pas les abus du régime et si elle ne faisait connaître la véritable situation. Pour guérir le mal, il faut le connaître, et pour le connaître il faut en chercher les causes et les symptômes.

J'ai le regret de dire que l'estime budgétaire présentée par le trésorier provincial ne correspond pas à la véritable situation. Le député de Brome, au début de son discours, a déclaré que le premier ministre lui avait passé le flambeau, que lui, le trésorier provincial, avait accepté avec empressement. Evidemment, ce flambeau projeté une lumière plutôt faible. Serait-ce parce que le trésorier provincial l'a prise avec trop d'empressement, qu'il en a éteint la flamme? Serait-ce parce que la lumière qu'elle projette est plutôt minime? Le trésorier provincial est incapable de dire comment se bouclera l'année financière qui expirera dans environ quatre mois, mais il se déclare capable de prévoir un surplus de \$62,214.82 pour l'année qui expirera le 30 juin 1934, c'est-à-dire dans environ 16 mois. La torche que le trésorier provincial a prise avec tant d'empressement ne peut pas lui permettre de voir de bien près, et si la lumière ne peut éclairer à quelques pas, il est bien permis de douter qu'elle puisse éclairer à une distance plus grande.

La taxe sur l'essence

Nous n'avons pas de nouvelles taxes, déclare-t-on. A la dernière

session, les nouvelles taxes imposées par le gouvernement actuel, d'après les estimations fournies par les membres du gouvernement, devaient produire un revenu additionnel de \$4,500,000. On admettra que pour une session, ce n'était pas mal de la part de ceux qui se déclarent opposés aux taxes et à ceux qui taxent.

Et qu'on remarque bien qu'une grande partie des nouvelles taxes a été assumée par les contribuables de cette province. Ainsi, la taxe sur la gasoline, qui a été augmentée de 1 sou l'an dernier, a produit le résultat suivant: du 1er décembre 1930 au 1er mai 1931, période où il n'y a pas de tourisme, la taxe sur la gasoline a rapporté \$1,078,512.59. Du 1er décembre 1931 inclusivement jusqu'au 1er mai 1932, \$1,313,684.52, soit une augmentation de \$235,171.93. La même taxe, du 1er mai 1931 au 1er juillet de la même année, a rapporté \$762,605.62 et du 1er mai 1932 au 1er juillet 1932, \$1,139,778.39, soit une augmentation de \$377,172.77 et cela à une époque où le tourisme est presque nul. Quand le gouvernement disait que l'augmentation de la taxe sur la gasoline serait payée par le tourisme, il se trompait pour le moins. Pour la période ci-dessus mentionnée, il y a une augmentation d'au delà d'un demi-million assumée par cette province.

Les ponts de péage

Les ponts de péage, qui devaient être abolis et au sujet desquels le premier ministre a présenté une loi dans laquelle il déclarait qu'ils étaient une entrave à l'agriculture et au commerce en général, ont été multipliés sous le régime actuel.

Du premier mai 1928 au 15 novembre de la même année, les revenus nets provenant des ponts de péage ont été de \$199,607.26; du 1er mai 1929 au 15 novembre de la même année, les revenus nets ont été de \$262,573.62; du premier mai 1930 au 15 novembre 1930, les revenus nets ont été de \$294,112.90; du 1er mai 1931 au 15 novembre 1931, \$245,793.38; du 1er mai 1932 au 15 novembre 1932, \$169,947.25, de sorte que pendant six mois et demi de chacune des années ci-dessus, les revenus nets provenant des ponts de péage se sont élevés à \$1,172,034.41.

Ces deux exemples que nous pourrions multiplier sont donnés pour indiquer jusqu'à quel point l'administration actuelle nous a taxés, et pendant que les taxes augmentent d'une façon alarmante, pendant que nos ressources naturelles sont sacrifiées, la dette publique augmente considérablement.

La dette publique augmente

En 1920, à l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel, la dette publique nette d'après les chiffres officiels, était de \$38,531,751.30; en 1932, elle était de \$66,860,821.54, soit une augmentation de \$28,329,070.24.

La dette consolidée en 1920 était de \$40,708,113.55. En 1932, elle était de \$91,987,692.58, soit une augmentation de \$51,279,578.03.

En retranchant les fonds d'amortissement qui pourraient s'y placer d'après les chiffres du gouvernement, la dette consolidée de la province au 30 juin 1932 se chiffrait à \$60,656,140.23, ce montant inclut les garanties données par la Banque Canadienne Nationale et qui doivent figurer dans le passif de la province, mais cette somme d'au delà de quatre-vingts millions ne comprend pas un montant de \$4,379,300, étant des débetures de la province, garanties par la province de Québec. Ce montant ne comprend pas, non plus, une somme de \$15,882,536.68 représentant des dettes spéciales à diverses institutions, provenant des fonds publics et payables en versements annuels.

Dettes municipales et scolaires

De plus, sans considérer les dettes criardes, sans considérer les comptes sourdés à la banque, la province a contracté dernièrement un emprunt pour une somme de \$9,000,000, de sorte que, à part les emprunts temporaires, à part les dettes criardes, à part les comptes qui peuvent être sourdés à la banque, la dette de la province s'élève à \$109,927,976.91. Et comme la situation des corporations municipales et scolaires est très importante, il serait intéressant d'étudier quelle est leur position d'après les dernières statistiques. En 1919-20, le passif des corporations scolaires s'élevait à \$40,296,428. En 1930-31, il s'élevait à \$78,253,280, soit une augmentation sous le régime actuel de \$37,956,852. Le passif des corporations municipales en 1919 sous le régime Gouin, se chiffrait à \$207,488,833; en 1920, sous le régime actuel, à \$409,127,406, soit une augmentation, sous le régime actuel, de \$201,638,573; et si on prétend que la situation municipale et scolaire n'a rien à voir à la situation provinciale, nous répondons que le crédit des corporations municipales et scolaires est intimement lié au crédit de la province et que d'ailleurs cette augmentation de la dette municipale et scolaire a été en grande partie autorisée et favorisée par le gouvernement actuel, à qui a été soumise pour approbation la plus grande partie de ces augmentations. Les finances municipales et scolaires ont été compromises par de nombreuses exemptions de taxes accordées à de grandes industries en vertu de lois de la Législature et cette situation a été aussi compromise parce que le gouvernement provincial s'est arrogé énormément de revenus qui devaient normalement être attribués aux municipalités. Enfin, depuis les dernières statistiques, les dettes municipales et scolaires ont augmenté considérablement comme nous le savons tous. Augmentation fabuleuse pour la dette provinciale, augmentation écrasante des impôts, augmentation fabuleuse de la dette municipale et de la dette scolaire, voilà le bilan financier de cette province. La dette publique entrainera pour le prochain exercice financier, une dépense de \$7,278,702.82, tandis qu'en 1931-32 elle entraînait une dépense de \$5,342,933.53, soit une augmentation

de \$1,935,769.29, ce qui indique bien l'augmentation du fardeau public, malgré toutes les précautions prises par le régime pour donner une meilleure apparence à l'administration des affaires. De fait, les comptes publics sont préparés de manière à rendre excessivement difficiles toutes recherches quelconques, tandis que le propre d'une administration devrait être une reddition de comptes facile, classifiée avec méthode et absolument claire.

Commission des Liqueurs

Par sa législation le gouvernement s'est ingénié à tenter de bâtir des surplus sur des statuts; ainsi en vertu du chapitre 37, article 19, section 19, le gouvernement s'est réservé le droit de retirer de la commission des liqueurs l'impôt quel montant et quand il le voudrait.

En 1931-32, le gouvernement a retiré de la Commission des liqueurs, \$8,569,725, soit un excédent de \$2,455,376.

Non seulement le gouvernement a retiré tous les profits de la Commission des liqueurs, mais même le montant de \$2,455,376 ci-haut mentionné. On voit facilement le but de la loi qui est de permettre au gouvernement, même d'entamer le capital de la Commission des liqueurs pour se bâtir des surplus fictifs. Si nous ajoutons au déficit admis de \$4,708 pour le dernier exercice financier, cette somme de \$2,455,376, le déficit réel aurait dû s'augmenter d'autant, car en s'appropriant une partie du capital ou de la réserve de la Commission des liqueurs la province s'appauvrit d'un côté pour paraître s'enrichir de l'autre.

En vertu de la loi, une somme de \$1,000,000 était employée chaque année à même les revenus de la Commission des liqueurs pour les fins de l'Assistance publique. Or, durant le dernier exercice financier, une somme de \$300,000 seulement a été dépensée et la balance de \$700,000 a été versée aux fonds généraux, contrairement à la pratique dénoncée avec raison par la maison Price, Waterhouse qui, dans un rapport au gouvernement, condamnait cette façon de procéder; \$700,000 des fonds de l'Assistance publique ont donc été versés aux fonds généraux. L'Assistance publique dans un temps de crise effroyable a été privée d'autant mais les travaux du pont de l'île d'Orléans ont pu être continués, travaux qui ont occasionné à date des contrats entre la province et les entrepreneurs, pour une somme de \$1,183,348 sur lesquels \$713,345 ont été dépensés et \$477,279 ont été payés. Le particulier qui se rendrait coupable de semblable détournement de fonds serait vite mis en accusation. Par un nouveau jeu de comptabilité le gouvernement a porté au compte capital des dépenses qui y figuraient en 1930-31 au compte des dépenses ordinaires. Il est vrai qu'en 1930-31, les finances étaient vérifiées par la maison Price, Waterhouse & Co.

Au compte du capital

Ainsi, pour l'année fiscale 1931-32, on a porté au compte du capital des dépenses pour les ponts-routes, soit \$498,380.06. La contribution de la province au déficit des opérations du pont de Montréal-Longueuil, soit \$150,000; les dépenses pour chemins municipaux, soit \$3,054,500.81; subventions pour travaux municipaux \$1,340,353.30, soit \$4,384,854.11.

De plus, on a capitalisé des dépenses pour chemins et aide à la colonisation jusqu'à concurrence de \$1,140,678.66. Tous ces divers montants auraient dû, comme l'année précédente, être portés au compte des dépenses ordinaires et représenter une dépense de \$6,173,912.83 qui doit s'ajouter au déficit avoué.

L'Assistance publique, même si l'on avait versé à son fonds les \$700,000 qui ont été détournés, aurait un déficit de \$1,043,144.34 qui doit être ajouté au déficit réel, vu que ces dépenses devraient être considérées comme des dépenses ordinaires.

Plus de \$7,000,000 en dettes criardes

On remarquera qu'il n'est aucunement question des montants dus par la province pour le chômage et pour ce qu'on appelle communément les "pitons". La province doit actuellement en dettes criardes, depuis environ un an et demi, une somme d'au delà de \$7,000,000 qui doit s'ajouter au déficit. Le devoir du gouvernement est de donner la véritable situation de la province et non pas d'avoir une comptabilité plus habile qu'exacte et qui ne tient nullement compte des règles ordinaires de la comptabilité. Le gouvernement depuis environ 18 mois a laissé impayer des dettes criardes pour une somme d'au delà de \$20,000,000; en se comportant de cette façon il a nuí considérablement au crédit de la province, paralysé les affaires et aggravé la crise en empêchant la circulation de l'argent. Il y a des marchands dans cette province qui possèdent des pitons pour des montants s'élevant à au delà de \$100,000. Le gouvernement porte une responsabilité terrible, en s'accordant un moratoire des plus ruineux, des plus injustes et des plus préjudiciables au crédit de la province.

On remarquera que dans tous ces états de compte, le gouvernement ne fait aucune mention des comptes payables et des comptes recevables. La maison Price, Waterhouse a condamné avec raison, les façons d'agir du gouvernement. Il n'y a pas un bilan d'un homme d'affaires qui ne mentionnerait les comptes payables et les comptes recevables. Le gouvernement se sert de ce moyen répréhensible pour donner l'apparence d'une situation financière inexacte, fallacieuse et de nature à provoquer des demandes de la part de ceux qui croient aux états financiers de la province. Cette façon de procéder est un encouragement à la dépense publique

et contraire à la pratique de l'économie prêchée aujourd'hui mais qui n'a jamais été appliquée. Le premier ministre de cette province s'est entêté à faire construire le pont de l'île d'Orléans, en plein temps de crise, alors que les taxes au cours d'une session seulement étaient augmentées d'une somme de \$4,700,000. Le gouvernement a passé des contrats au sujet de la construction de ce pont inutile pour une somme de \$1,183,348.49, sur laquelle \$713,345 ont été dépensés. Près de \$1,200,000 pour des travaux inutiles en plein temps de crise lorsque le fonds de l'Assistance publique n'a retiré que \$300,000 sur la somme de \$1,000,000 qui lui était destinée; \$1,200,000 pour un pont inutile lorsque la province refuse de payer \$7,000,000 de dettes criardes dues à des colons, des cultivateurs, des ouvriers et des marchands, depuis environ un an.

L'économie d'un gouvernement qui a dépensé à date pour la construction du boulevard Taschereau qui n'est pas complété la somme de \$2,154,435.57, soit au delà de \$215,000 du mille pour un chemin dont la longueur est de 9.31 milles. Économie de la part d'un gouvernement qui a dépensé sans demander de soumissions, à 12 1/2 % de commission sur le prix coûtant, une somme d'environ \$4,000,000 au sujet du palais de justice de Québec. Économie de la part d'un gouvernement qui a dépensé au delà de \$1,200,000 pour un musée; et ces cas-ci ne constituent que quelques exemples entre de nombreux de l'extravagance du régime actuel, un régime qui prêche l'économie lorsque les fonds du gouvernement civil étaient de \$877,985.67 en 1920 et de \$2,375,803.79 en 1931-32, soit une augmentation de \$1,496,818.12 sous le régime actuel. La situation difficile dans laquelle nous nous débattons provient des extravagances injustifiables du gouvernement.

Réformes urgentes

Ce n'est pas attenter au crédit de la province que de dénoncer le mal de ceux qui le commettent. C'est au contraire travailler au bien de la province en condamnant le mal et les malfaiteurs. Ceux-là s'attaquent au crédit de la province qui se rendent coupables d'extravagances semblables et de trucs de comptabilité. Il faut économiser, mais l'économie bien entendue consiste à admettre ses dettes et à les payer d'abord. L'économie bien entendue consiste à répondre aux besoins nécessaires et urgents. Il nous faut une comptabilité conforme à la véritable situation. Il faut que la situation financière de la province soit sans délai examinée, étudiée par des experts offrant toutes les garanties d'impartialité. Il faut un rajustement des impôts publics, un inventaire doit être fait par des gens qualifiés à tout point de vue, inventaire ayant pour but de rechercher les erreurs du passé, les causes du mal de la situation présente et les moyens de réparer les erreurs, de répondre aux besoins du présent, de pourvoir à l'avenir et de l'assurer. Nos ressources naturelles doivent être inventoriées, elles doivent être utilisées pour le bien public et non pour le bien particulier.

Les ministères doivent être distribués autrement. La colonisation et l'agriculture doivent être unies; les pêcheries, les mines, les forêts, les pouvoirs d'eau et la chasse devraient former le ministère des ressources naturelles. Les travaux publics devraient être réunis à la voirie. Les frais d'administration devraient être diminués. Dans ce temps de crise, le patronage politique devrait disparaître.

Nos lois devraient être revues de façon à empêcher la répétition des abus que nous déplorons tous, mais qui se sont perpétrés sous le pouvoir de lois existantes. Nous devrions avoir moins de lois, moins de lois pénales entre autres, mais plus de bonnes lois. Les fondements de notre législation d'une manière générale doivent être conservés, mais ils peuvent facilement s'adapter aux conditions nouvelles.

La population de la province de Québec est un capital des plus précieux. L'harmonie entre les races est nécessaire. La population est respectueuse de l'autorité, animée de justice, en un mot, c'est une population modèle. Il est du devoir du gouvernement de répondre aux besoins de l'heure et pour atteindre ce but l'opposition lui apportera sa franche collaboration.

En signalant les abus que nous avons indiqués je n'ai d'autre but, M. l'orateur, que de faire mon devoir, convaincu que c'est en indiquant le mal que nous pouvons mieux l'empêcher et en prévenir les effets, conclut M. Smart.

M. MacDonald

Après les compliments d'usage au nouveau trésorier provincial et au général Smart, pour le rétablissement de sa santé, le député de Pontiac fait remarquer que les membres de l'opposition ont enfin réussi à dire la vérité quand ils ont constaté que le gouvernement avait un déficit. Pour la première fois depuis 35 ans, le gouvernement libéral de cette province a présenté son état financier au peuple de la province avec un déficit. Seuls les aveugles ou les optimistes trop exubérants auraient pu oublier que durant les trois dernières années la crise a assailli la province et auraient pu espérer que l'administration pouvait balancer ses comptes avec un surplus. Toutes les autres provinces, et même le gouvernement fédéral, ont eu à faire face à une situation semblable, non seulement durant la dernière année, mais pendant les années précédentes.

M. MacDonald déclare que la cause du déficit doit être recherchée dans la politique de chômage du fédéral et dans les conditions exceptionnelles qui régnent aujourd'hui dans le monde entier. En face de cette situation, le gouvernement s'est vu dans l'obligation de dépenser des millions de piastres, sans recevoir un retour adéquat. Le député de Pontiac insiste sur la nécessité pour tous les gouvernements, et particulièrement pour celui de la province de Québec, de Québec, de contrôler sévèrement les activités de certaines compagnies et des corporations désignées sous le nom de "trusts". Comme

DUPUIS

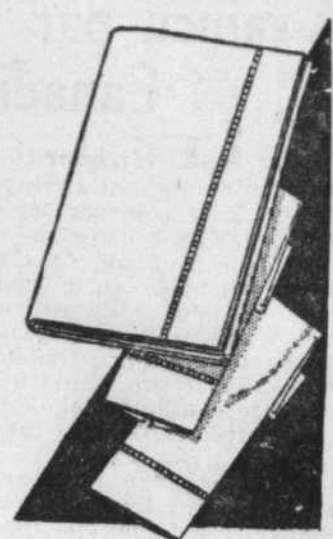
Aubaines pour la maison

Taies d'oreillers "Wabasso"

4 pour \$1

La marque est si connue que son éloges n'est plus à faire!... Ce sont des taies de bon coton blanc comme neige et d'un luxe fini toile. Garanti sans apprêt. Large ourlet à jours (hemstitched) Une valeur tout à fait spéciale à un aussi bas prix. Environ 42" x 33".

Au deuxième (St-Catherine)



5000 oreillers "Simmons"

Rien de plus reposant que de tels oreillers remplis de plume (de poule) hygiénique et stérilisée. Couverture durable.

chacun

.59

Au quatrième (St-Catherine)

200 Berceuses

En bois franc verni 1.25

Cette berceuse est très confortable et trouvera place dans la cuisine et même dans un boudoir. Pratique pour véranda, l'été.

Au quatrième (St-Catherine)

Plateau 5151 - Local 202

Dupuis Frères

Albert Dupuis, président. A.-J. Dugal, v.-p. et dir. géral. Armand Dupuis, sec.-trés.

exemple de la méthode employée par ces organismes, l'orateur donne le fait qu'une compagnie, dont le capital, en 1920, avait été établi à \$32,000,000, avait soufflé ce même capital à \$718,000,000 en 1930.

Parlant des prêts aux fermiers, M. MacDonald fait remarquer que bien que l'agriculture ait toujours été considérée comme l'industrie basique de la province, les grosses compagnies de prêts ont toujours refusé de reconnaître son importance et d'avancer aux fermiers l'argent dont il avait besoin. Ces compagnies ont tourné leurs activités vers d'autres champs et, à cause de cela, le gouvernement était obligé de venir en aide aux cultivateurs, soit en matière d'électricité, soit pour d'autres nécessités. M. MacDonald n'est cependant pas favorable au système établi en Ontario pour la distribution de l'électricité.

Dans sa péroraison, l'orateur demande au gouvernement de faire cesser les activités des trusts qui pressurent les masses.

M. Béique

M. Hortensius Béique, député conservateur, note que le budget de cette année est de près de \$8,000,000 inférieur aux budgets d'il y a trois ou quatre ans. Si le gouvernement avait été prévoyant, il aurait économisé pendant les bonnes années alors que la population avait moins besoin d'aide et se serait accumulée une réserve capable de répondre aux exigences d'aujourd'hui. Le gouvernement serait d'ailleurs en meilleure posture financière s'il n'avait pas gaspillé des millions et des millions sur les chemins en 1931, à l'époque des élections générales, à la seule fin de conserver le pouvoir.

L'argent ainsi gaspillé, poursuit M. Béique, aurait pu servir à organiser un système de prêt agricole. Quels que soient les embarras du moment, le gouvernement se doit encore de contracter de nouveaux emprunts afin d'établir le prêt agricole et de sauver les agriculteurs menacés de faillite. Le premier ministre n'a-t-il pas déjà déclaré à la radio que "si jamais la population de sa province venait à être dans le besoin, le gouvernement de cette province saurait, avec son esprit libéral, lui venir en aide, et cela sans le secours du fédéral et de M. Bennett?"

M. Béique reproche ensuite au gouvernement provincial de toujours s'attaquer, pour cacher sa négligence et sa mauvaise administration, au premier ministre du Canada, qui met de côté tout esprit de parti et qui donne son énergie, sa santé, son argent et le meilleur de son âme pour rendre service à son pays. Cela, dit-il, lui rappelle la fable "Le serpent et la lime". Après avoir parlé de questions de voirie qui intéressent son comté, M. Béique termine en réclamant, pour remplacer les secours directs qui gâtent les générations à venir

et qui finiront par nous conduire au communisme, une politique de retour à la terre qui répondrait aux besoins de l'heure et une politique de travaux utiles pour les grandes villes comme Montréal.

Le Dr Ernest Poulin

Le député de Laurier prend la parole après M. Béique. Il relève une remarque de l'orateur précédent disant que le gouvernement actuel est un gouvernement dont l'effet est autocratique et déclare que tous les députés sont libres d'agir comme ils l'entendent, et que ja mais on ne les force à prendre telle ou telle attitude. M. Poulin demande si l'on peut qualifier le gouvernement autocratique ce gouvernement qui a doté notre province d'un magnifique réseau routier, aidé l'établissement des colonies sur les terres et adopté les meilleures mesures dans l'intérêt de cette province. Le député de Laurier dit que partout dans cette province on peut voir la main du gouvernement Taschereau. Il félicite le premier ministre de la sagesse de l'attitude qu'il a toujours su donner à son parti et le loue d'avoir retardé l'emprunt provincial en disant:

"Son attitude en cette circonstance a été un bel exemple de sagesse et de prévoyance. Il a attendu que la tempête fût passée pour faire face aux exigences des temps et il a résisté à la pression d'aqueux-uns de ses soldats un peu aguerris."

Le Dr Poulin relève ensuite quelques-unes des causes de la présente crise. Il dénonce particulièrement les ventes à tempérament qui ont désorganisé le budget familial et entravé le commerce, et citent encore comme l'une des causes de cette situation le manque d'équilibre entre le salaire et les profits. M. Poulin affirme que ces abus ont fait naître un enfant appelé le chômage volontaire qui appartient à une classe de gens trop exigeants. De là est résultée une situation désastreuse pour l'ouvrier, le cultivateur et le commerçant.

Chez l'ouvrier, ces abus ont formé une fausse mentalité, on désire obtenir un gros salaire avec le moins d'efforts possible. Ce sont des unions ont été mal dirigées et cette situation a formé une classe d'ouvriers insoumis et trop exigeants. Le cultivateur a voulu de venir un simple artisan du sol et ne pas se soumettre tout à fait à la rude tâche. Chez les commerçants on a voulu payer des salaires.

(Suite à la page 3)

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE DEVOIR. Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: HArbour 1241.